RAPPORT ANNUEL 2005

SA au capital de 15 000 000 € -
RCS Paris 542 030 200

Siège :
55 rue Pierre Charron
75008 PARIS

Tel. 33 (0) 1 42 89 05 58
Fax. 33 (0) 1 42 89 06 68
www.adtsiic.com

TABLE DES MATIERES

1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25/072006……..……..……*page 4*

1-1. Situation et activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé ……*page 5*
1-2. Comptes sociaux et consolides de l'exercice clos au 31 décembre 2005 ……*page 6*
1-3 Modification apportée aux modes de présentation des comptes annuels……..……*page 10*
1-4. Prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France ……..*page 10*
1-5. Identité des actionnaires détenant des actions au-delà d'un certain seuil ……..……*page 10*
1-6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la société ……*page 11*
et le groupe
1-7. Situation et valeur du patrimoine - évolution prévisible de la situation de la société ……*page 11*
et perspectives d'avenir de la société et du groupe
1-8. Approbation des comptes affectation du résultat dividendes verses, quitus aux ……..*page 12*
administrateurs
1-9. Faculté ouverte aux actionnaires d'obtenir le paiement du dividende en actions……..*page 13*
1-10. Activité de la société et du groupe en matière de recherche développement ……..*page 13*
1-11. Information sur les mandats et fonctions exerces par les mandataires sociaux ……...*page 14*
1-12. Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux ……*page 14*
1-13. Information sur la manière dont la société prend en compte les ……*page 14*
conséquences sociales et environnementales de son activité
1-14. Actionnariat salarie : seuil de participation des salaries au capital social ……..*page 14*
1-15. Information relative a la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ……*page 14*
1-16. Situation des mandats des administrateurs……..*page 15*
1-17. Situation des mandats des commissaires aux comptes……*page 15*
1-18. Mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 ……...*page 15*
pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « loi breton »
1-19. Conventions réglementées et conventions courantes……*page 15*
1-20. Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article……..…*page 16*
l. 225-37 du code de commerce
1-21. Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations ……..…*page 16*
relatives aux augmentations de capital
1-22. Rapport spécial du conseil d'administration sur le programme de rachat d'actions ……..…*page 16*
1-23. Tableau récapitulatif des délégations accordées au conseil d'administration ……...*page 16*
en matière d'augmentation de capital en cours de validité
1-24. Tableau récapitulatif des opérations visées a l'article l.621-18-2 du code monétaire ……..*page 16*
et financier
1-25. Tableau des résultats……...*page 16*
1-26. Pouvoirs en vue des formalités……..…*page 16*

2 COMPTES DE LA SOCIETE……...……*page 27*

2.1 Bilan et compte de résultat sociaux.……*page 27*
2.2 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2005.……*page 31*
2.3 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.……*page 42*
2-4 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de ……*page 42*
l'article 52 l. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président la société
Acanthe Développement pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à
l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
2.5 Rapport spécial des commissaires aux comtes sur les conventions réglementées……..……*page 43*
2-6 Comptes Consolides……..……*page 48*
2-7 Annexe aux comptes consolides au 31 décembre 2005……...……*page 55*
2.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés. ……..……*page 75*

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 25 JUILLET 2006

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de (i) vous rendre compte des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, (ii) soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice, (iii) vous proposer de renouveler le mandat d'un administrateur, (iv) vous présenter la situation des mandats des commissaires aux comptes, (v) autoriser le conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société, (vi) autoriser le conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues et (vii) vous demander de vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts avec la loi dite « Loi Breton ».

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
Les documents et renseignements s'y rapportant prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Nous vous rappelons que vous êtes appelés à statuer sur les ordres du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 incluant le rapport de gestion du groupe ;
- Rapport du président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce) ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et sur les comptes consolidés ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur les procédures de contrôle interne prévu par l'article L 225-37 du Code de Commerce ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Affectation du résultat ; Distribution de dividendes ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en place un programme de rachat d'actions de la Société;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Mise en harmonie des statuts avec la Loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « Loi Breton »;
- Pouvoirs pour formalités.

Les comptes sociaux ont été établis conformément au plan comptable général 2005.
Les comptes consolidés pour l'exercice 2005 ont été établis conformément aux normes IFRS.
Les comptes de l'exercice précédent ont été modifiés en conséquence.

Nous vous proposons d'examiner plus précisément les points suivants :

1. Situation et activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé (articles L.225-100 et L.233-26 du Code de Commerce),
2. Comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos,
3. Modification apportée aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation retenus les années précédentes (article L.232-6 du Code de Commerce),
4. Prises de participations et/ou contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France (article L.233-6 et L.247 -1 du code de Commerce),

5. Identité des actionnaires détenant des actions au-delà d'un certain seuil (articles L233-13 et L 247-2 du Code de Commerce),
6. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la société et le groupe,
7. Situation et valeur du patrimoine - évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir pour la société et le groupe,
8. Approbation des comptes - Affectation du résultat- Dividendes versés - quitus aux Administrateurs,
9. Faculté ouverte aux actionnaires d'obtenir le paiement du dividende en actions,
10. Activité de la société et du groupe (en matière de recherche développement article L. 132-1 du Code de Commerce),
11. Information sur les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce),
12. Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux (article L.225 -102 -1 alinéa 1 du Code de Commerce),
13. Information sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité (article L.225-102-1 al 4 du Code de Commerce),
14. Actionnariat salarié : Seuil de participation des salariés au capital social (article L.225-102 du code de commerce), rapport spécial portant sur les plans de souscriptions ou d'achat d'actions (article L.225-184 du Code de commerce
15. Information relative à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, (article L.225-211 du Code de Commerce),
16. Situation des mandats des administrateurs,
17. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes,
18. Mise en harmonie des statuts avec la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « Loi Breton »,
19. Conventions réglementées et conventions courantes,
20. Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce,
21. Rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital (articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce),
22. rapport spécial de l'administration sur les programmes de rachat d'actions
23. Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentations de capital en cours de validité,
24. Tableau récapitulatif des opérations visées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et financier,
25. Tableau des résultats réalisés par la société au titre des 5 derniers exercices,
26. Pouvoirs en vue des formalités.

1-2. Situation et activité de la société et du groupe au cours de l'exercice écoulé

(article l.225-100 et 233-26 du code de commerce)

Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé
(article L.225-100, L.225-100-2 et L.233-6 du Code de commerce)

Le groupe, dont nous vous décrivons l'activité, intègre 24 sociétés dont la liste figure aux tableaux 4 « périmètre de consolidation » et 4B « information relative aux filiales » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au cours de l'exercice écoulé, votre Société a décidé de recentrer son activité sur l'immobilier à forte rentabilité.

L'acquisition de divers ensembles immobiliers de bureaux ou de commerces d'une surface totale de plus 41 500 m2 a été réalisée au travers, essentiellement, de prises de participations à hauteur de 100% du capital de sociétés. Ces investissements représentent une valeur totale des immeubles de 25,6 M€ répartis de la façon suivante :

- 2 immeubles de bureaux situés au Blanc-Mesnil dans le Centre d'Affaires Paris Nord représentant une surface globale de 35.040 m2,
- 1 immeuble de bureaux et de commerces situé à Boulogne pour une surface totale de 778 m2,
- 1 immeuble où l'activité actuelle est l'hôtellerie, situé place Etienne Pernet à Paris 15ème pour une surface de 312 m²
- 1 immeuble de bureaux situé à Lognes (77) pour une surface totale de 2 700 m2,
- 1 terrain sur lequel est construit un entrepôt d'une surface de 1.600 m2 situé à Pringy (77),
- 1 immeuble de bureaux situé à Ferney-Voltaire (01) pour une surface totale de 1.110 m2.

Il est à noter que le Centre d'Affaires Paris-Nord est constitué de 3 immeubles de bureaux : Ampère, Continental et Bonaparte, ainsi que d'un bâtiment dit des services généraux qui abritait à l'origine les locaux d'un restaurant inter-entreprises et certains services techniques. Votre société était déjà propriétaire au 31 décembre 2004 de l'immeuble Bonaparte : avec les acquisitions de cette année, elle est donc propriétaire de la totalité du site. Ce site accueille aujourd'hui près d'une centaine d'entreprises tous secteurs confondus et affiche actuellement un taux

d'occupation moyen de 60%. Il propose aux entreprises des locaux rénovés compatibles avec les exigences du marché de bureaux actuel et les loyers atteints sont de l'ordre de 120 €/m2 par an.

Sur le même exercice la Société a revendu l'immeuble de Boulogne.

Evolution de la société ADT S.I.I.C au cours de l'exercice écoulé
(article L.225-100 du Code de commerce)

Modification du capital et distribution de dividendes

Le conseil d'administration en date du 7 janvier 2005 a constaté que, suite à l'exercice des BSA intervenus entre le 11 décembre 2004 et le 31 décembre 2004, 99.801.548 actions nouvelles ont été créées à la suite de l'exercice de 99.801.548 BSA émis le 22 décembre 2003. Ces exercices de BSA ont généré une augmentation du capital social en nominal de 9.084.887 €, portant celui-ci de 26.667.000 € à 35.751.887 6 représenté par 392.750.468 actions.

Agissant sur délégation de pouvoirs conférés par l'assemblée générale réunie le 30 juin 2004 votre Conseil d'administration a décidé de procéder à un arrondissement du capital de 35.751.887 à 35.752.000 € par incorporation au capital social d'une somme de 113 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

L'assemblée générale de la société ADT SIIC a décidé le 3 février 2005 de renouveler la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres en vue de leur annulation conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Celle-ci n'a pas été utilisée.

L'Assemblée Générale en date du 15 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, affecté le bénéfice net comptable y afférent à la réserve légale pour 13.362,46 € et distribué une somme globale de 3.927.504,68 €.

Au cours de cette Assemblée Générale, il a été décidé une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant global de 20.752.000 € par voie de diminution de la valeur nominale des 392.750.468 actions représentatives du capital social.

La somme de 20.752.000 € a fait corrélativement l'objet d'une affectation au compte « prime d'émission ».

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à cette distribution par prélèvement sur les postes suivants :

- une somme de 253.886,80 € résultant du solde du bénéfice distribuable incluant le bénéfice locatif réalisé au titre du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées pour 65.880,01 €,
- une somme de 385.251,82 € correspondant à l'intégralité du compte report à nouveau créditeur,
- une somme de 3.288.366,06 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

En conséquence, chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31 décembre 2004 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0,01€ est intervenue le 29 juillet 2005.

Il est ici rappelé que la totalité de sommes prélevées sur le résultat distribuable et le compte report à nouveau, soit 639.138,62 €, a été éligible à la réfaction de 50% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

1-2. Comptes sociaux et consolides de l'exercice clos au 31 décembre 2005

Comptes sociaux

Les participations dans vos filiales s'élèvent à 3.4 M€ au 31 décembre 2005 contre 13.6 M€ au 31 décembre 2004. Cette variation s'explique par la cession de votre participation dans les sociétés Acanthe Développement et Alliance Développement Capital SIIC en 2005 (Sociétés foncières cotées en bourse).

Les créances rattachées à des participations et autres créances sont constituées essentiellement pour 24,3 M€ d'avances faites à vos filiales contre 12,1 M€ en 2004.

Le poste « autres créances » comprend une avance à une sous-filiale de votre groupe (B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A) pour 15.479 K€.

Les valeurs mobilières de placement comprennent 18 122 836 BSA à échéance octobre 2009 de la société cotée ACANTHE DEVELOPPEMENT pour un montant de 11.303 K€ et 447.161 BSA 2007 obtenus à titre gratuit.

Le capital social qui était de 35 752 000 € a été ramené à 15 000 000 € par voie de diminution de la valeur nominale des 392.750.468 actions représentatives du capital social. La réduction a été affectée au poste «prime d'émission».

Les emprunts et dettes financières représentent les avances faites par vos filiales pour 14.296 K€.

Les dettes fiscales et sociales sont constituées pour l'essentiel (1 504 K€) de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice (hors régime SIIC).

Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 867 K€ et résultent essentiellement :
- des frais divers de holding pour 370 K€
- d'honoraires comptables et juridiques pour 75 K€
- d'honoraires liés aux mouvements sur le capital pour 100 K€
- de frais de publications légales et financières pour 79 K€
- des frais bancaires pour 37 K€
- ainsi que des droits d'enregistrement lié à l'acquisition de filiales immobilière pour 94 K€

Le résultat financier de 7.554 K€ comprend notamment des dividendes pour 1.892 K€, la plus value nette de 5.197 K€ sur la cession de titres cotés Acanthe Développement, une plus-value nette de cession de VMP pour 103 K€ et 315 K€ d'intérêts issus du paiement à terme d'une filiale.

Le résultat exceptionnel de 308 K€ correspond notamment à une plus-value de 344 K€ sur la cession de titres cotés Acanthe Développement.

Le bénéfice de l'exercice est de 5.521.175 € après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices hors secteur immobilier de 1.511 K€.

Comptes consolidés

Au cours de l'exercice 2005, votre groupe a poursuivi sa politique d'acquisition d'immeubles principalement à usage de bureaux, représentant une surface d'environ 40 758 m2, soit directement soit au travers de sociétés immobilières.

Les actifs non courants qui s'élevaient en 2004 à 45.730 K€ sont de 54.986 K€ au 31 décembre 2005. Ceux-ci comprennent :

- Des immeubles de placement pour 54.050 K€
- Des immobilisations en cours pour 193 K€ ;
- D'autres immobilisation corporelles et incorporelles pour 15K€
- Des immobilisations financières (Dépôts et cautionnements) pour 727 K€.

Les autres créances qui s'élève à 1.220 K€ au 31 décembre 2005 concernent pour 477 K€ les redditions des charges des immeubles et de la TVA déductible pour 700 K€.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 17.957 K€ et sont principalement constituées de Bons de souscription Acanthe Développement (447 161 BSA à échéance 31 octobre 2007 et 18 122 136 BSA à échéance 2009).

L'évolution des dettes auprès des établissements de crédit est liée aux acquisitions immobilières réalisées au cours de l'exercice.

Le poste autres dettes représente pour l'essentiel les soldes dus à nos locataires au titre de la reddition des charges 2005; au 31 décembre 2004 ce poste représentait pour l'essentiel les soldes dus aux vendeurs de l'immeuble sis à Montreuil en matière de TVA déductible.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 6.606 K€ au 31 décembre 2005, soit 4.269 K€ au titre des loyers et 2.337 K€ au titre des charges refacturables.

Après déduction des charges liées à votre patrimoine immobilier pour 4.299 K€, les revenus nets de vos immeubles sont de 2.307 K€.

Après prise en compte des autres charges d'exploitation dont l'accroissement est lié à celui du parc locatif et des amortissements des immeubles, le résultat opérationnel courant ressort bénéficiaire de 472 K€.

Les autres éléments constituant le résultat proviennent :

- du coût de l'endettement brut lié au financement de vos immeubles pour 925 K€ ;
- du bénéfice net dégagé par vos revenus financiers pour 7.337 K€ (cf. le détail dans l'annexe);

Le résultat de l'exercice après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 1.543 K€ s'établit à 5.401 K€ et se répartit entre les minoritaires et la part du groupe à respectivement 131 K€ et 5.270 K€.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Engagements hors bilan du groupe ADT SIIC
(article L.225-100 du Code de commerce)

Description des engagements hors bilan liés à l'activité courante :

La présente indication est donnée à partir du montant brut d'engagement ou d'inscription des sûretés aux jours des mises à disposition des fonds par la banque diminuée des sommes déjà remboursées en principal.

Les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur du principal restant dû au jour de l'exercice de la garantie, majorée des frais droits et accessoires dans la limite de 10% de ce montant ; nous vous renvoyons à la 3ème colonne (valeur nette des engagements au 31.12.2005) pour évaluer l'impact réel de ces engagements pour la société à la date de clôture des comptes de l'exercice.

ENGAGEMENTS DONNES	ENGAGEMENTS AU 31.12.2004	ENGAGEMENTS AU 31.12.2005
CAUTIONS DONNEES PAR ADT SIIC consentie auprès des établissements financiers qui ont financés les immeubles détenus par la société	14 541 K€	19.465 K€
MONTANT DES INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES inscrites sur les immeubles achetés	16 875 K€	22.966 K€
NANTISSEMENTS DES LOYERS COMMERCIAUX	16 875 K€	22.966 K€
AUTRES GARANTIES		4.568 K€

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES :		
NATURE	31.12.2004	31/12/2005
Redevances restantes à payer au des titre de crédit-bail engagements	0K€	3.985 K€
Nantissement de SICAV DE TRESORERIE ou compte d'instrument financiers au profit des banques	0K€	7K€

Durée des engagements hors bilan (31-12-05) :

GARANTIES	MONTANT EN K€	<1 AN	> 1 AN et < 5 ANS	> 5 ANS
CAUTIONS	19.465 K€	700 K€	3.539 K€	15.226 K€
HYPOTHEQUES	22.966 K€	826 K€	6.648 K€	15.492 K€

NANTISSEMENTS DES LOYERS COMMERCIAUX	22.966 K€	826 K€	6.648 K€	15.492 K€
AUTRES GARANTIES	4.568 K€	197 K€	3.444 K€	927 K€
CREDIT BAIL	3.985 K€	364 K€	1.577 K€	2.044 K€

NANTISSEMENTS

Nantissements Garanties et Sûretés (31/12/2005) :

La société DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS & SARRAT filiale de votre groupe a nanti les 100 parts sociales détenues dans le capital social de sa filiale, la société PONTAULT DS au profit de la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société CFFI, filiale de votre groupe, a nanti l'intégralité des parts de la SCI LE BREVENT au profit de la SADE jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société ADT SIIC a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société SCI LE VOLTAIRE, le nantissement desdites parts accordé par les anciens associés de cette dernière, les sociétés TAMPICO SA et SCI LE ROUSSEAU, au profit du CIG jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à ce dernier.

COVENANTS

La société PONTAULT DS sous filiales du groupe a accordé les covenants suivants à la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK dans le cadre de son emprunt souscrit pour financer l'acquisition de l'immeuble sur 15 ans :

a) Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à PONTAULT COMBAULT - 77 340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à 200% du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt.

A défaut, la société a l'obligation de consigner une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et 200% des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

b) Le capital restant dû ne devra pas excéder 70% de la valeur vénale des biens immobiliers.
A défaut, la société PONTAULT DS devra proposer des garanties complémentaires pour maintenir ce ratio et recevoir un accord express de la banque.

c) la société PONTAULT DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « DUTY OF CARE » signé par le gestionnaire de l'immeuble.

Le 5 septembre 2005, La société PONTAULT DS a contracté un emprunt, destiné à sa trésorerie, pour une durée de 7 ans, auprès de la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK.

Dans le cadre de cet emprunt, la société PONTAULT DS, a accordé les covenants suivants :

d) Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à PONTAULT COMBAULT - 77340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à un minimum de 190% du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt et du prêt consenti par la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK le 27 décembre 1996.

A défaut, l'emprunteuse aura la faculté, pour éviter la déchéance du terme, de verser en dépôt sur un compte séquestre une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et le montant représentant 190% des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

e) Le capital restant dû au titre dudit prêt et du prêt consenti le 27 décembre 1996 ne devra pas excéder 84% de la valeur vénale des biens immobiliers donnés en garantie.

A défaut, pour éviter la déchéance du terme, la société PONTAULT DS pourra proposer à la banque des

garanties complémentaires de premier rang pour maintenir ce ratio de 84%.
Ces garanties complémentaires devront recevoir un accord préalable et express de la banque.

f) la société PONTAULT DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « DUTY OF CARE » signé par le gestionnaire de l'immeuble.

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La société DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS & SARRAT filiale de votre groupe s'est engagée à ne pas modifier la répartition du capital social de la société PONTAULT DS sans l'accord de la banque et ce pendant toute la durée du prêt consenti par cette dernière à sa filiale.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la société SNC MAINTREUIL sans l'accord express de la banque pendant toute la durée du prêt consenti à cette dernière par ENTENIAL.

Facteurs de risques et d'incertitudes

Au 31 décembre 2005, les couvertures du risque de taux sont les suivantes dans le groupe ADT SIIC :

Un emprunt fait l'objet d'une couverture de type tunnel dont l'encours est de :
- 5 681 K€ avec des limites de taux comprises entre 2,37 % et 4,50% contre Euribor 3 mois.
- Deux conventions de type swap ont également été mises en place à hauteur de : 5 575 K€ avec un taux de 3,11% contre Euribor 3 mois. 2 029 K€ avec un taux de 3,08% contre Euribor 3 mois.

Une convention de type CAP a également été mise en place à hauteur de :
- 1 067 K€ avec un taux de 5,60% contre Euribor 3 mois.

1-3. Modification apportée aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation retenues les années précédentes

(article l232-6 du code de commerce)

Le règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, publié le 11 septembre 2002, impose aux sociétés européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé d'établir et de publier leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2005.

Compte tenu de son activité, les principaux enjeux du passage pour votre groupe aux normes IFRS ont concerné essentiellement les règles de comptabilisation des actifs immobiliers, et quelques autres domaines : instruments financiers, titres d'autocontrôle.

Vous trouverez les informations concernant tous les impacts de ce passage dans l'annexe aux comptes consolidés.

1-4. Prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France

(articles l233-6 et l247-1 du code de commerce)

Nous vous précisons, qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, votre société a acquis les participations suivantes :

- 234 parts composant le capital de la société SCI LE VOLTAIRE,
- 100 parts composant le capital social de la société SCI LE BREVENT, par l'intermédiaire d'une de nos filiales, la société CFFI,
- 8.000 parts composant le capital de la société PAMIER,
- Société BLANAP (filiale de PAMIER : 100 parts)
- Société AD INVEST (filiale de PAMIER : 500 parts)
- parts composant le capital de la société SCI PYRANDE,
- 37.000 actions composant le capital de la société IMMOBILIERE ACACIA.

1-5. Identité des actionnaires détenant des actions au-delà d'un certain seuil

(articles l.233-13 et l 247-2 du code de commerce)

Actionnariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

Sur la base des déclarations de franchissement de seuils portées à notre connaissance, l'identité des actionnaires

détenant directement ou indirectement, seul ou de concert au 31 décembre 2005 plus de 5 %, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33 %, 50%, 66,66 %, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

- Plus des 15 % du capital et des droits de vote : la société LADO SA
- Plus des 10 % du capital et des droits de vote : la société PILLET & LAMBERTS SA

Actions d'autocontrôle (L 233-13 du Code de commerce)

Vos filiales suivantes détiennent une quotité du capital de votre société :

- La société SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE DES GRANDS BOULEVARDS dont vous détenez indirectement 68 % du capital social, possédait 16.638.418 actions au 31 décembre 2004 (4,23 %) du capital de votre société ; au 31 décembre 2005, elle n'en possédait plus.
- La société COMPAGNIE FINANCIERE FONCIERE ET IMMOBILIERE dont vous détenez 99,96 % du capital social, possédait 10.000.000 d'actions du capital de votre société au 31 décembre 2004 (2,55 %) ; au 31 décembre 2005, elle n'en possédait plus.
- La société B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A dont vous détenez indirectement 100 % du capital social, détenait 10.000.000 d'actions du capital de votre société, soit 2,5 % ; elle en détenait 1.250.000 au 31 décembre 2005.

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Les sociétés filiales à au moins directement 10% de la société ADT S.I.I.C ne détiennent pas d'actions d'autocontrôle.

1-6. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice pour la société et le groupe

Nous vous rappelons que votre société ADT SIIC a procédé à une distribution d'un montant global de 3 927 504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde a ainsi été porté de 19 441680,74 6 à 15 514 176,06 6 lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 janvier 2006.

Cette distribution a été réalisée, à compter du 20 février 2006, en nature, par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital de 225.000 6, dont le siège social est situé 25, Place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°456 201 730) que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT pour une action de la Société ADT SIIC.

Suite à la sortie du périmètre de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT, les 2 immeubles dont elle était propriétaire (immeuble de bureaux et commerces à Pontault-Combault et entrepôt à Pringy) sont également sortis du patrimoine de votre Groupe.
Par ailleurs l'étude de la remise en activité du Restaurant Inter-Entreprises du Centre d'Affaires Paris Nord (Blanc-Mesnil) devrait aboutir prochainement à la réouverture de celui-ci. D'autre part, pour l'immeuble « Bonaparte » qui est actuellement vide, la stratégie est de pré-commercialiser l'ensemble de l'immeuble (environ 13.500 m2) sur la base d'un produit remis à niveau selon les standards du marché. L'objectif est de signer avec un mono-utilisateur qui prendrait l'intégralité des lots ou, le cas échéant, avec 3 ou 4 grands utilisateurs. La mise sur le marché est prévue courant 2006.

1-7. Situation et valeur du patrimoine - évolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir de la société et du groupe

Au 31 mars 2006, le patrimoine constitué de 9 actifs représente une surface de près de 72.300 m2 dont l'essentiel se situe en région Parisienne (92,2%), le solde étant en province et à Bruxelles (7,2%) et dans Paris intra muros (0,5%).

Ce patrimoine est composé principalement de bureaux (94,4%), dont le Centre d'Affaires de Paris Nord (CAPN) représente 48.600 m2, et de commerce (5,4%). Le taux de vacance financier s'élève à 33%, l'essentiel de cette vacance étant situé dans le CAPN. Le total des loyers, y compris les loyers potentiels, s'élève à 6,8M€.

Le financement du patrimoine est réalisé grâce à des emprunts bancaires pour un en-cours total au 31 mars 2006 de 22.8M€ ; cet en-cours est pour l'essentiel à taux variable mais il est couvert à hauteur de 7,6M€ par 2 swaps (taux moyen 3,10% contre Euribor 3mois), à hauteur de 5,7M€ par 1 Tunnel et à hauteur de 1,1 M€ par 1 CAP.

En vue de la détermination de l'Actif Net Réévalué par action, le Groupe ADT SIIC à confié a des experts reconnus de la place (experts près de la Cour d'Appel de Paris et agréés par la Cour de Cassation) le soin d'évaluer son patrimoine immobilier.

Ces missions sont effectuées selon la méthodologie décrite ci avant au paragraphe 3-D.
Il en ressort que la juste valeur des immeubles détenus par le groupe, y compris les immobilisations en cours et les immeubles destinés à la vente, s'établit à 96,2 M€, hors droits.

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés. A ce montant est ajouté celui des titres d'autocontrôle (actions), dont la valeur a été déduite des fonds propres en consolidation.

L'Actif Net réévalué hors droits se détermine ainsi :

	(En K€)
Capitaux propres consolidés part du groupe	43 412
Titres d'autocontrôle	212
VNC des immeubles	(54 911)
	(11 287)
Valorisation à terme du patrimoine	96 226
ANR à terme par action	**84 939 / 392.750.468 actions = 0,216 €/action**
	(11 287)
Valorisation actuelle du patrimoine	63 492
ANR au 31/12/2005	**52 205 / 392.750.468 actions = 0,133 €/action**

L'ANR à terme par action atteindra 0,216 € dès que l'ensemble des locaux libres sera loué et les travaux nécessaires intégralement réalisés.

L'ANR au 31/12/2005 ressort à 0,133 € : il correspond pour les immeubles appartenant au patrimoine du groupe en début d'exercice à leur valeur d'expertise 2005 et pour les immeubles acquis en 2005 à leur coût d'acquisition, lequel tient compte de l'incidence de la vacance et du coût, estimé par la direction du Groupe, des travaux restant à réaliser. Toutefois, l'immeuble « Bonaparte », faisant partie de l'ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil et appartenant déjà au Groupe en 2004, a été maintenu à son prix d'acquisition en raison de l'inoccupation des locaux pendant une partie de l'exercice (rénovation future prévue).

Perspectives d'avenir :
Votre société étudie actuellement des projets d'investissement portant sur des biens immobiliers ou titres de sociétés présentant des caractéristiques de situation géographique, d'état locatif, de potentiel de rendement ou de valorisation intéressantes.

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006 :
Le chiffre d'affaires consolidé de votre société pour le premier trimestre 2006 s'élève à 1.802 K€ et son augmentation est due à l'acquisition de plusieurs actifs immobiliers d'une surface de 19.700 m2 dans le courant de l'année 2005.

1-8. Approbation des comptes affectation du résultat dividendes verses, quitus aux administrateurs

Affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit la somme de 5.521.175,37 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	5.521.175,37 euros
Dotation à la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	276.058,77 euros
Report à nouveau antérieur :	0 euros
Bénéfice distribuable de l'exercice :	5.245.116,60 euros
Aux actions à titre de dividendes :	3.927.504,68 euros
Au poste « autres réserves »	1.317.611,92 euros

Nous vous proposons que chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31 décembre 2005 reçoive un dividende de 0,01 € par action qui est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Nous vous proposons de permettre aux actionnaires d'opter entre le paiement de la totalité du dividende mis en distribution lui revenant au titre des actions dont il est propriétaire, en numéraire ou en actions à créer de la société, la date de mise en paiement sera déterminée par le conseil d'administration, conformément à la loi.

Nous vous rappelons que, dans le cadre du régime S.I.I.C, nous avons des obligations de distribution de nos

résultats : en conséquence, le dividende proposé comprendra la totalité du bénéfice fiscal issu des revenus immobiliers soit 306.924 € et l'intégralité des plus-values fiscales sur cessions d'immeubles soit 70.532 €

Nous vous précisons qu'au cas ou, lors de la mise en paiement de ces dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Charges non déductibles fiscalement
(Code Général des Impôts 39-4)

Nous vous informons que nos comptes annuels clos le 31 décembre 2005 ne font apparaître aucune charge ni dépenses, visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts.
Distributions antérieures de dividendes (Code Général des Impôts 243 bis)
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

	2002 (par action)	2003 (par action)	2004 (par action)
Dividende distribué :	0€	0€	0,01€
Avoir fiscal :	0€	0€	(inapplicable)
Dividende brut	0€	0,	0,01€
Montant global (en milliers d'€)	0€	04	3.927.504,686

Quitus aux administrateurs

Nous vous proposons de donner quitus à vos administrateurs.

1-9. Faculté ouverte aux actionnaires d'obtenir le paiement du dividende en actions

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement de la totalité du dividende mis en distribution conformément à la troisième résolution, en numéraire ou en actions à créer de la société.

Les actions nouvelles, objet de la présente option, seraient émises à un prix égal à 90% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminué du montant net du dividende unitaire.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourrait obtenir soit le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1er janvier 2006. Nous vous proposons de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer la date d'ouverture et de clôture de la période pendant laquelle les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en actions, laquelle durée ne pourra être supérieure à 1 mois.
Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration tous pouvoirs pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution.

1-10. Activité de la société et du groupe en matière de recherche développement

(article l.232-1 du code de commerce)

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de Commerce que votre société et le groupe n'ont engagé aucune dépense au titre de l'exercice en matière de recherche développement.

1-11. Information sur les mandats et fonctions exerces par les mandataires sociaux
(Article l.225-102-1 alinéa 3 du code de commerce)

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
Patrick ENGLER	Administrateur	Renouvelé le 30/06/2004	AGOA 2010	Président du conseil d'administration	Cf liste en annexe
Richard Lonsdale-Hands	Administrateur	30/06/2000	AGOA 2006	Directeur Général	Cf liste en annexe
Alain DUMENIL	Administrateur	28/06/2001	AGOA 2007	néant	Cf liste en annexe
Philippe MAMEZ	Administrateur	18/01/2006	AGOA 2011	néant	Cf liste en annexe

• Nous vous invitons à consulter, en application des dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce en annexe du présent rapport la liste des autres mandats exercés par les membres du Conseil d'administration de notre société au cours de l'exercice 2005.

1-12. Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux
(article l225-102-1 alinéa 1 du code de commerce)

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L225 100 alinéa 1 du Code de Commerce qu'aucun mandataire social n'a perçu de rémunération au titre de son mandat social ou de fonctions quelconques exercées au sein de votre société qui aurait été versée par la Société, par la société qui la contrôle ou par l'une de ses filiales.
Il n'existe à ce jour aucune attribution d'action ou plan de stocks options en faveur des dirigeants.

Jetons de présence

Nous vous informons qu'aucun jeton de présence n'a été versé à vos mandataires sociaux durant l'exercice 2005.

Nous vous proposons de ne pas verser de jeton de présence à vos administrateurs.

1-13. Information sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité
(article l225-102-1 al 4 du code de commerce)

Nous vous prions de vous reporter en annexe 2 pour prendre connaissance de la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

1-14. Actionnariat salarie : seuil de participation des salaries au capital social
(article l.225-102 du code de commerce)

A la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce, représentait 0% du capital social de la société.

Dans la mesure où il n'est pas réalisé d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants de la société, il n'a pas été établi de rapport spécial tel que visé à l'article L.225-184 et L.281-197-4 du code de commerce.

1-15. Information relative a la mise en œuvre du programme de rachat d'actions
(article l. 225-211 du code de commerce)

Votre société n'a pas fait usage de la délégation de pouvoirs conféré par votre assemblée générale en date du 3 février 2005 et portant sur l'autorisation de procéder à un rachat d'actions propres.
Il est précisé qu'aucune action propre n'a été acquise avant le 13 octobre 2004, date d'entrée en vigueur du règlement européen portant réforme du régime des programmes de rachat d'actions.
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que votre société ne détient aucune action propre.

1-16. Situation des mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS arrive à expiration à la présente Assemblée. Le renouvellement de son mandat sera ainsi proposé.
Pour information, le maintien du mandat de Directeur général de Monsieur Richard LONSDALE-HANDS a été décidé par le Conseil d'administration de la société qui s'est tenu le 12 février 2004.
Nous vous rappelons que par décision de l'assemblée générale du 18 janvier 2006, Monsieur Philippe MAMEZ a été nommé en tant qu'administrateur pour une durée de 6 années et qu'il a été constaté la fin du mandat d'administrateur de la Société Civile Finance et Placements par suite de dissolution sans liquidation.

1-17. Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaires de l'Institut d'Expertise de Révision Comptable - I.E.R.C et MAZARS ET GUERARD (REIMS) ainsi que ceux de commissaires aux comptes suppléants de V.Y SOCIETE D'AUDIT et Monsieur PATRICK RENY arrivent à terme.

Nous vous proposons de renouveler Monsieur Patrick RENY en qualité de commissaire aux comptes suppléant de MAZARS ET GUERARD pour une durée de six exercices. Nous vous proposons de nommer :

- la société POLIGONE AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 100 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 489 293 001, 28 rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS, et la société MAZARS ET GUERARD, société anonyme au capital de 8.320.000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 784 824 153, 4 allée de l'Arche - 92075 LA DEFENSE CEDEX, en qualité de nouveaux commissaires aux comptes titulaires,

- Monsieur Loïc PAUTHIER, né le 27 mai 1963, de nationalité française, 9 rue des Carmes - 35000 RENNES en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant de POLIGONE AUDIT,

Pour six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

1-18. mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « loi breton »

Il vous est proposé, afin de tenir compte de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005, de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi du 26 juillet 2005.
Les principales dispositions apportées par la loi Breton ont trait aux points suivants :
Les réunions du Conseil d'administration peuvent avoir lieu par des moyens de visioconférence et de télécommunication,
Sont soumis à la procédure de contrôle des conventions réglementées, les engagements pris au bénéfice de leurs présidents, directeurs généraux, directeurs généraux délégués ou membres du directoire par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle (au sens de l'article L.233-16, II et III du Code de commerce) et correspondant à des éléments de rémunération, des contreparties financières ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci,
Le quorum des assemblées générales ordinaires sur première convocation est du cinquième,
Le quorum des assemblées générales extraordinaires sur première convocation est du quart, et du cinquième sur deuxième convocation,
Le quorum des assemblées spéciales sur première convocation est du tiers, et du cinquième sur deuxième convocation.
Dans ces circonstances, il vous est proposé de modifier en conséquence les articles 21 (Délibération du Conseil - Procès-verbaux), 40 (Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires), 42 (Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires) et 43 (Assemblées spéciales) des statuts.

1-19. conventions réglementées et conventions courantes

Conformément à l'article L. 225-39 du Code de commerce, nous vous informons que la liste et l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués par le Directeur Général aux Commissaires aux Comptes.
Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et ont donné lieu à l'établissement d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes. Nous vous demandons d'approuver les conventions, visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.
Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

1-20. Rapport du Président établi en application des dispositions de l'article l. 225-37 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président vous rendra compte dans un rapport joint des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1-21. Rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital

(articles l.225-129-1 et l.225-129-2 du code de commerce)

En application des dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, le rapport complémentaire du conseil d'administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital est joint au présent rapport.

1-22. Rapport spécial du conseil d'administration sur le programme de rachat d'actions

(article l.225-209 du code de commerce)

Le conseil d'administration n'ayant pas usé de la délégation que lui avait conférée l'assemblée générale du 3 février 2005, à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions, l'établissement du rapport spécial du conseil d'administration visé à l'article L.225-209 du Code de commerce n'est pas requis.

1-23. Tableau récapitulatif des délégations accordées au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital en cours de validité

(article l.225-100 du code de commerce)

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration actuellement en cours de validité.

1-24. Tableau récapitulatif des opérations visées a l'article l.621-18-2 du code monétaire et financier

(article 2 du décret du 2 mars 2006 et articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF)

A ce jour, aucune opération n'ayant été réalisée et/ou portée à notre connaissance, le tableau récapitulatif visé par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'est pas requis au titre de l'exercice 2005.

1-25. Tableau des résultats

Au présent rapport est joint conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

1-26. Pouvoirs en vue des formalités

Nous vous proposons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 :

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

NB Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 24 juin 2004, les délégations dites de compétence prive d'effet les délégations antérieures « ayant le même objet ».

En euros

Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (A adapter)
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du DPS et/ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes					
15 juin 2005	14 Août 2007	160.000.000€	néant	néant	160.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital avec suppression du DPS					
15 juin 2005	14 Août 2007	160.000.000€	néant	néant	160.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres					
15 juin 2005	14 Août 2007	10% du capital social	Néant	néant	160.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE					
15 juin 2005	14 Août 2007	3% du capital atteint lors de la décision du CA de mise en œuvre de la délégation	néant	néant	3% du capital atteint lors de la décision du CA de mise en œuvre de la délégation
Délégation de compétence à l'effet de réduire le capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions					
3 février 2005	2 février 2007	10% du capital existant lors de la décision du CA de mise en œuvre de la délégation	néant	néant	10% du capital existant lors de la décision du CA de mise en œuvre de la délégation
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions					
30 juin 2004	*29 Août 2006*	*50.000.000€*	*néant*	*néant*	*50.000.000 €*
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre					
30 juin 2004	*29 Août 2006*	*50.000.000€*	*néant*	*néant*	*50.000.000 €*

ANNEXE 2

INFORMATION SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALE DE SON ACTIVITE

Les sociétés cotées sont tenues depuis la loi NRE du 15 mai 2001 de préciser dans leur rapport de gestion la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Notre société ayant une activité de foncière soit une activité d'acquisition ou de construction d'immeubles en vue de la location et de prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ayant cette même activité, celle ci n'a pas d'impact significatif en matière d'emploi en Ile de France compte tenu des effectifs du groupe ni d'effet particulièrement nocif sur l'environnement.

POLITIQUE SOCIALE (article 148-2 du Décret du 23 mars 1967)

- Informations liées à l'effectif :

L'effectif salarié du groupe est en augmentation avec 4 personnes (1 cadre et 3 salariés) au 31.12.2005, contre 2 personnes au 31.12.2004 ; le poste « salaires et traitements » a été multiplié par deux : 394 K€ au 31.12.2005 contre 46 K€ au 31.12.2004.

Ce personnel est essentiellement affecté à la recherche et à l'analyse des acquisitions, au financement des immeubles acquis, au suivi du patrimoine (valorisation), au contrôle de gestion et à la gestion de trésorerie du groupe.

De nombreuses autres tâches sont sous-traitées à des cabinets de gérance d'immeubles et à des conseils immobiliers pour la commercialisation des surfaces à louer.

Votre société a engagé un plan de réduction de ses effectifs au titre de l'exercice 2005.

Par ailleurs, nous privilégions le recrutement de spécialistes de haut niveau ayant une forte expérience dans les différents secteurs de vos activités.

- Organisation du temps de travail.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, votre société a conclu un contrat à durée déterminée pour une durée de cinq mois et demi (du 18/02/2005 au 31/07/2005) ainsi que deux contrats à durée indéterminée.

Les sociétés composant votre groupe ayant du personnel ont opté pour une durée du travail à 35 heures hebdomadaires.

Nous n'avons pas eu à déplorer d'absentéisme significatif au cours de l'exercice 2005.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (ARTICLE 148-3 DU DECRET DU 23 MARS 1967)

Votre groupe s'intéresse de près au respect des normes relatives à l'environnement, cette politique se caractérise par une attention particulière lors de l'acquisition de nouveaux immeubles ou lors des décisions prises dans les programmes de travaux afin d'assurer un respect de la législation en vigueur et de manière plus générale de se protéger contre tous facteurs de risque de pollution et de toxicité.

- Mesures et démarches en matière d'environnement

Les investissements immobiliers sont réalisés en respectant la législation en vigueur concernant les états parasitaires, la règlementation sur l'amiante, et la lutte contre le saturnisme.

Les investissements nécessitant des travaux de restructuration ou d'aménagement sont tous réalisés en conformité avec l'ensemble des règles relatives à la protection de l'environnement.

A cet égard, en qualité de Maître d'ouvrage, nous mandatons systématiquement :

- des organismes de contrôle (VERITAS, SOCOTEC, QUALICONSULT...) afin de vérifier le respect de toutes les normes en vigueur sur la construction ou la sécurité des personnes ;
- des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Cette politique se traduit également par la vérification des diagnostics et des préconisations effectuées par les

bureaux de contrôle et par la réalisation de travaux de mise en conformité des immeubles concernés.

- Consommation des ressources en eau, matières premières et énergies

La consommation en eau qui s'élève à 39 K€ concerne la fourniture d'eau de vos immeubles.

Votre société s'efforce de maîtriser sa consommation en Electricité et Gaz propre à votre groupe qui s'élève à 185 K€ concernant la fourniture d'électricité et gaz de vos immeubles.

ANNEXE 3

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEUR GENERAUX

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur ENGLER Patrick Jean Simon

Nommé le 12 février 2004, pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur. Renouvellement lors de l'approbation des comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2009.

DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR

Monsieur LONSDALE-HANDS Richard DE PRILLEUX
Nommé le 30 juin 2000 en qualité d'administrateur.
Nommé le 7 décembre 2001 en qualité de directeur général.
Renouvellement lors de l'approbation des comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2005.

ADMINISTRATEUR

Monsieur DUMENIL Alain Edgar Louis
Nommé le 28 juin 2001
Renouvellement lors de l'approbation des comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2006.

ADMINISTRATEUR

Monsieur MAMEZ Philippe
Nommé le 18 janvier 2006
Renouvellement lors de l'approbation des comptes de l'exercice qui clôturera le 31 décembre 2011.

ANNEXE 4

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Monsieur Patrick ENGLER, Administrateur et Président du Conseil d'administration de votre société, a exercé pendant tout ou partie de l'exercice 2005 les fonctions suivantes :

- Administrateur et Président Directeur Général dans les sociétés ALLIANCE ET COMPAGNIE, HAREL, ALLIANCE FINANCE, BARONET, FRANCESCO SMALTO ET CIE, CARBO FRANCE CHIRURGICAL
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration dans la société ADT S.I.I.C
- Administrateur et Directeur Général dans les sociétés SNERR DU THEATRE DE PARIS, ACANTHE DEVELOPPEMENT.
- Administrateur et Directeur Général Délégué dans les sociétés ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL S.I.I.C, FRANCE IMMOBILIER GROUP, E.K. BOUTIQUES, JEAN LOUIS SCHERRER HAUTE COUTURE
- Administrateur dans les sociétés EDITIONS DE L'HERNE, POIRAY FRANCE SA, POIRAY JOAILLIER SA.
- Représentant permanent d'une personne morale nommée Administrateur dans les sociétés ALLIANCE FINANCE, ALLIANCE ET COMPAGNIE, BARONET, COMPAGNIE FINANCIERE FONCIERE ET IMMOBILIERE, FRANCESCO SMALTO ET CIE, HAREL.
- Représentant d'une personne morale nommée Présidente dans les sociétés AGENCE HAUSSMANN TRANSACTIONS IMMOBILIER DE PRESTIGE, SMALTO CANNES, FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL, SCHERRER, FRANCESCO SMALTO PRESTIGE.
- Membre du Directoire et Président dans la société SMALTO HOLDING SA.
- Président dans les sociétés KERRY, FINANCIERE DE L'HERNE, BRUXYS
- Directeur Général dans les sociétés ALLIANCE DESIGNERS, STEPHANE KELIAN, KELIAN OUTLET, KELIAN FRANCE, MOSQUITOS DISTRIBUTION, STEPHANE KELIAN COMMERCIAL, KELIAN PARIS, MOSQUITOS COMMERCIAL ET STYLE, JLS INTERNATIONAL, STEPHANE KELIAN ACCESSOIRES, SEK HOLDING, ELANTIS.
- Gérant dans les sociétés IMMOBILIERE DE WAGRAM, JOF 57, SEP1, VALOR, RIWA, SMALTO EDIMBOURG, SCI KELIAN ROMANS, FONCIERE DES ALLOBROGES.

Monsieur Richard LONSDALE HANDS, Administrateur et Directeur Général de votre société, a exercé au cours de l'exercice 2005 les fonctions suivantes :

- Administrateur et Président Directeur Général dans les sociétés COMPAGNIE FINANCIERE FONCIERE ET IMMOBILIERE, SA ANADY, SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT.
- Administrateur et Directeur Général dans la société ADT S.I.I.C
- Représentant permanent d'une personne morale Administrateur dans la société SA ANADY.
- Représentant permanent d'une personne morale Présidente dans la société FINANCIERE AUBIGNAT.
- Représentant permanent d'une personne morale Gérante dans la société LAUREAN.
- Président des sociétés LAUREAN, MONIER, B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A, IMMOBILIERE ACACIA, INSTITUT ZYMOTHECHNIQUE.
- Gérant des sociétés CYAN, AXONNE, SCI ARYLE, MAINTREUIL, SOCIETE CIVILE ADEL, PAMIER, SCI PYRANDE, AD INVEST, SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE DES GRANDS BOULEVARDS, SCI LE BREVENT, SCI LE VOLTAIRE, BLANAP, SAUDADE, VENUS, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, HAUSSMANN 51, HAUSSMANN 78, ARBER, SOCIETE CIVILE ARTUS FILLON PARIS,GEOBER DIJON, PONTAULT DS, BONAPARTE IMMOBILIER, GEOBER PARIS, SC ARTUS FILLON, ANGLO-SLOVAK MINERALS LTD.

Monsieur Alain DUMENIL, administrateur de votre société a exercé pendant tout ou partie de l'exercice 2005 les fonctions suivantes :

- Administrateur et Président Directeur Général dans les sociétés ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL S.I.I.C, EDITIONS DE L'HERNE, POIRAY JOAILLIER, POIRAY FRANCE.
- Administrateur et Président du Conseil d'administration dans les sociétés FRANCE IMMOBILIER GROUP, EK BOUTIQUES, JEAN LOUIS SCHERRER HAUTE COUTURE, SNERR DU THEATRE DE PARIS, ACANTHE DEVELOPPEMENT.
- Directeur Général dans la société SCHERRER.
- Président du Conseil de Surveillance dans la société SMALTO HOLDING SA.
- Administrateur dans la société ADT S.I.I.C.
- Président dans les sociétés STEPHANE KELIAN, ALLIANCE DESIGNERS, COMPAGNIE PARIS SCENE PRODUCTION, KELIAN PARIS, MOSQUITOS DISTRIBUTION, MOSQUITOS COMMERCIAL ET STYLE, KELIAN OUTLET, KELIAN FRANCE, STEPHANE KELIAN COMMERCIAL, JLS INTERNATIONAL, SEK HOLDING, AD INDUSTRIE, SAS KENTUCKY, STEPHANE KELIAN ACCESSOIRES, SRP, AIR LITTORAL FINANCE.
- Gérant dans les sociétés FRANCESCO SMALTO SUISSE, SOCIETE CIVILE MOBILIERE ET IMMOBILIERE JEF, BSM, PADIR, SUCHET, SOCIETE FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE LA GRANGE BATELIERE
- Représentant d'une personne morale administrateur dans la société HAREL.

Monsieur Philippe MAMEZ, Administrateur de votre société a exercé pendant tout ou partie de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les fonctions suivantes :

- Administrateur et Président du conseil d'administration dans la société FRANCE IMMOBILIER GROUP,
- Administrateur et Président Directeur Général dans les sociétés SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT (dissoute le 26 avril 2005) , CONSEIL ET FINANCEMENT EN INFORMATIQUE, SOCIETE ANONYME COURBET, SIF DEVELOPPEMENT, THALIE INVESTISSEMENT, TAMPICO SA, BUNBURRY, VELO, SOCIETE IMMOBILIERE PARISIENNE
- Administrateur et Directeur Général Délégué dans les sociétés ACANTHE DEVELOPPEMENT, COMPAGNIE FINANCIERE M. I 29, FINANCIERE ET FONCIERE EUROBAIL,
- Administrateur dans les sociétés ALLIANCE DEVELOPPEMENT CAPITAL S.I.I.C, CICO, COMPAGNIE FERMIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATION - COFEGEP,
- Représentant permanent d'une personne morale nommée Administrateur dans les sociétés BALDAVINE SA, PLANIFICATION FINANCIERE ET IMMOBILIERE - PFI (dissoute le 26 avril 2005), TAMPICO SA, CARBO FRANCE CHIRURGICAL, CAMBON INDUSTRIES, SWAP SA (dissoute le 26 avril 2005), SIF DEVELOPPEMENT,
- Représentant permanent d'une personne morale nommée Gérante dans la société SC DFLI,
- Président dans les sociétés FERNAIRE (dissoute le 26 avril 2005), SAS DAWNSON (dissoute le 26 avril 2005), CAP ALI, FINANCIERE

ALLIANCE DEVELOPPEMENT, SOCIETE DE GERANCE ET D'ETUDES, SOCIETE REGINE FINANCIERE ET IMMOBILIERE NANTAISE - SOREFINA, IMMOBILIERE PEREIRE (dissoute le 26 avril 2005), ICAR, FONCIERE ROMAINE, SOPRINVEST IMMO, SOCIETE INDUSTRIELLE NANTERROISE, SOCIETE GENERALE FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ILE DE FRANCE,

- Gérant dans les sociétés SCI AVEY, BASNO, BAYELA, BLANAP, SCI BRIAULX, SCI BRIHAM, SCI BOXXEN, SCI CALIPSA (dissoute le 21 novembre 2005), SCI CANDIDE, CORENTIN IMMOBILIER (dissoute le 26 avril 2005), SCI CORDYLIERE, SCI DOMYAGE (dissoute le 21 novembre 2005), ELISEE DEVELOPPEMENT (dissoute le 26 avril 2005), SCI EPERNANTE, SCI FIGARES, FOCHAL, FONCIERE DU MAINE (dissoute le 22juin 2005), SCI FOREYST (dissoute le 21 novembre 2005), SCI HEDENAL, SCI HELIONS (dissoute le 21 novembre 2005), SCI KREMLIN BICENTRE, SCI LABUANA, SCI LA PLANCHE BRULEE, SCI LE BREVENT, SCI LES DAUPHINS, SCI LE ROUSSEAU, SCI LE VOLTAIRE, MARINA BAIE, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAYFAIR, SCI MONTADORO, SCI MONTYCINTO (dissoute le 21 novembre 2005), NEUILLY EXPANSION, PAMIER, PONT BOISSIERE, SCI PYRANDE, RIW, SCI DES JEUNES, SAMPAIX EXPANSION, SAINT HONORE INVESTISSEMENT, SCI SARLIS, SURBAK, VERNEUIL INVEST, SCI XANTARES, SCI XHENOR, SCI XHORUS, SOCIETE CIVILE DU 27 RUE DE ROME, HAMADRYADES (dissoute le 21 novembre 2005), SOCAVIA ET CIE, CYCLADE (dissoute le 21 novembre 2005), SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES MEUNIERS, SOCIETE CIVILE CHARRON, AURIGA, AMPERE (dissoute le 21 novembre 2005) , SCI DU TEMPLE (dissoute le 21 novembre 2005), FONCIERE DU ROCHER, MEP CONSULTANTS, IMMOBILIERE DE BEAULIEU, VOLPAR, HISSY, LORGA, JOBYMO, SINKIMO, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEVALLOIS-JULES GUESDE, FONCIERE DU 17 RUE FRANCOIS 1er, SCI FRANCOIS VII, SC DFLI, 4 IMO (dissoute le 21 novembre 2005).

Monsieur Alain DRIANCOURT, représentant permanent de la société SOCIETE CIVILE FINANCE ET PLACEMENTS, administrateur de votre société jusqu'au 21 novembre 2005, a exercé pendant tout ou partie de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les fonctions suivantes :

- Administrateur et président du conseil d'administration dans la société COMPAGNIE FONCIERE ET FINANCIERE,
- administrateur dans la société ALLIANCE 95, IMMOBILIERE ET FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT,
- représentant permanent d'une personne morale administrateur dans les sociétés ALLIANCE 95, COMPAGNIE FONCIERE ET FINANCIERE, ADT S.I.I.C, SOCIETE CIVILE FINANCE ET PLACEMENTS,
- président dans la société MAZARIN INVEST,
- gérant dans les sociétés FONCIERE DE LYS, SPARTE - FDL, ALTAR - FDL, TYR - FDL, PARME, DES CHAMPS DE RIVE, DARIUS, SAINT HONORE FDL, GIZA, TARAS, SCI HELDER COTE D'AZUR, SOCIETE CIVILE FINANCE ET PLACEMENTS, SC DOMAINE DE MALASSI, SC ALRIVES.

ANNEXE 5

Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations relatives aux augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

• Augmentations de capital social décidées par le conseil d'administration à des fins d'arrondissements.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le conseil d'administration a fait usage de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 30 juin 2004 en augmentant le capital social par incorporation d'une somme de 113 € prélevée sur le poste « prime d'émission » afin d'arrondir ledit capital de 35.751.887 à 35.752.000 € ;

Le conseil d'administration

ANNEXE 6

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne
Rapport du Président prévu par l'article L 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne actuellement mises en place par la société ou dont la mise en œuvre est en cours au sein de la société.

Ce rapport doit indiquer en outre les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général.

Dans le souci de respecter ces dispositions relatives à la gouvernance d'entreprise, je vous soumets les informations suivantes :

I - Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

1. Le conseil d'administration :

Composition

Nous vous rappelons que votre Conseil d'Administration est composé de 4 membres :

Monsieur Patrick ENGLER, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Directeur Général,
Monsieur Alain DUMENIL, Administrateur,
Monsieur Philippe MAMEZ, Administrateur.

La liste des autres fonctions et mandats exercés par vos administrateurs figure en annexe du rapport de gestion du Conseil d'administration.

Conformément à l'article 17 des statuts, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

Nous vous informons que un membre, représentant le quart du conseil d'administration, remplissent les critères d'indépendance tels que préconisés par le rapport BOUTON à savoir :

Ne sont pas et n'ont pas été salariés ou mandataires sociaux de la société au cours des 5 années ayant précédé leur nomination aux fonctions d'administrateur,

- Ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur,
- Ne sont pas clients ou fournisseur, banquiers d'affaire ou banquiers de financement,
- Ne Disposent d'aucun lien familial proche avec un mandataire social,
- N'ont pas été auditeurs de la société au cours des 5 dernières années, Ne sont pas administrateurs de la société depuis plus de 12 ans,
- Ne sont pas les représentants d'actionnaires importants de la société.

Par ailleurs, aucun membre du conseil n'est actuellement élu parmi les salariés.

Organisation

Les commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et les comptes semestriels, ainsi, le cas échéant qu'à toute réunion du conseil où leur présence serait jugée utile.

Les convocations sont faites généralement par écrit 3 jours au moins à l'avance, sauf exception. La programmation des dates du conseil d'administration est faite suffisamment tôt pour assurer une bonne et complète information de ses membres; étant précisé que ces derniers disposent du droit de se faire communiquer

toute information ou tout document nécessaire à l'accomplissement de leur mission. A cet égard, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement, pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions.

Les réunions se tiennent au siège social. Le conseil s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice 2005.

La présence physique des membres aux réunions est requise, dans la mesure des disponibilités et de la nature des réunions. Les membres du conseil ont témoigné en général d'une grande assiduité, celle ci est en effet supérieure à 75 %.

Outre les points et décisions relevant légalement des attributions de cet organe, le Conseil d'administration a débattu des principales actions majeures conduites en 2005 tant sur le plan externe (acquisition et cession de filiales) qu'en matière de stratégie du groupe et politique financière (financement de l'activité, émission de valeurs mobilières, augmentations de capital et application du régime fiscal des sociétés d'investissement Immobilier Cotées).

Aucune réunion du conseil ne s'est tenue hors la présence du président et du directeur général. Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs en 2005.

C'est ainsi que le projet des comptes annuels a été transmis ou mis à disposition des administrateurs 8 jours avant la réunion du conseil appelée à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en fait la demande, le président lui communique dans la mesure du possible les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Pour garantir la coordination entre la Direction Générale et le Conseil d'Administration, le président et le directeur général se rencontrent à plusieurs reprises chaque semaine et participent à toutes les réunions du conseil d'administration.

Compte tenu de la taille du groupe, il n'a pas été, à ce jour, mis en place de comité spécifique (audit, rémunération).

II - Dispositif et description des procédures de contrôle interne

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du groupe.

Le dispositif de contrôle et de suivi vise à couvrir les principaux risques identifiés ainsi qu'à définir les pistes d'améliorations des procédures de contrôle interne.

1. **Procédures de contrôle interne liées à la protection des actifs :**

Le groupe souscrit systématiquement s'il y a lieu une police PNO (propriétaire non occupant) pour l'intégralité des immeubles dont il est propriétaire.

La société fait procéder régulièrement à la vérification et à la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes (équipements de lutte contre les incendies, ventilation, production d'air conditionné installations électriques ascenseur etc).

La conformité aux normes relatives à l'environnement (Amiante, Saturnisme et Etat parasitaire) est également vérifiée par les notaires à chaque transaction (acquisition, cession, bail et financement hypothécaire).

La société fait appel également à des spécialistes agréés pour procéder à ces contrôles et recherches.

2. **Procédures de contrôle interne liées à la gestion locative et commerciale des actifs :**

La commercialisation des actifs est réalisée par des prestataires extérieurs. Les objectifs (prix, délais, cibles) sont définis en collaboration avec la Direction Générale et le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration.

Un contrôle trimestriel du compte de résultat est réalisé permettant de prévenir et détecter les éventuelles irrégularités de fonctionnement.

3. Procédures de contrôle interne liées aux risques financiers :

Toute question relevant de ce domaine est systématiquement examinée par le Directeur général qui fait un point régulier sur la gestion de la trésorerie et les besoins de financement.

4. Procédures de contrôle interne liées aux risques juridiques et contentieux :

L'activité du Groupe implique la signature d'une part de contrats d'acquisition et de cession d'immeubles ou de lots de copropriété et d'autre part de contrats de location. La plupart de ces actes sont notariés ce qui leur confère une grande sécurité et limite la responsabilité éventuelle de la société.

Les risques juridiques sont suivis par le Directeur Général, en collaboration avec les directions opérationnelles et les différents intervenants extérieurs le cas échéant, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable aux opérations de la société et des intérêts du groupe.

5. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information financière et comptable :

Les données comptables liées à l'activité immobilière du groupe sont transmises par des cabinets spécialisés en gestion d'actifs et de patrimoine.

Chaque arrêté comptable fait l'objet d'un contrôle de second niveau par la Direction qui analyse les écarts de résultats en prévision du budget et des prévisions de clôture.

S'agissant des engagements hors bilan, chaque engagement est centralisé par le Conseil d'administration.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux comptes, puis présentée et expliquée en Conseil d'Administration.

III- Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du directeur général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 7

Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices. (Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Capital en fin d'exercice					
Capital social	560 000	560 000	15 105 000	35 752 000	35 752 000
Nombre d'actions ordinaires	3 650 000	3 650 000	166 500 000	392 750 468	392 750 468
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (H.T.)			1 794		30 378,40
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	10 601,80	- 103 941,25	1 688 783,20	481 638,66	7 035 190,89
Impôts sur les bénéfices	762,25	762,25	750	28 978	1 511 308
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	6 249,74	-146 570,66	405 523,66	267 249,26	5 521 175,36
Résultat distribué				3 927 504,68	3 927 504,68
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	-0,03	0,01	NS	0,01
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,02	-0,04	NS	NS	0,01
Dividende attribué				0,01	0,01
Personnel					
Effectif moyen des salariés				1	1
Montant de la masse salariale				18 178,69	37 227,35
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc.)				6 802	7 632,10

2 COMPTES DE LA SOCIETE

2.1 BILAN ET COMPTE DE RESULTAT SOCIAUX

BILAN ACTIF	31/12/2005			31/12/2004	31/12/2003
K€	Brut	Amortissem. provisions	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et brevets					
Fond commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Install. techniques, matériel & outill. industriel					
Autres immobilisations corporelles	15	3	12		
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations	4 959	1 505	3 454	13 616	6 900
Autres participations	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	24 281	0	24 281	12 157	4 700
Autres titres immobilisés				J	J
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	12	0	12	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**29 268**	**1 508**	**27 759**	**25 776**	**11 603**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
Encours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur	**2**		**2**		
Créances					
Clients et comptes rattachés	30 378		30 378		
Autres créances	15 504		15 504	4 538	759
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres	11 303		11 303	4 901	3 605
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	**2 409**		**2 409**	**4 540**	**7**
Charges constatées d'avance					2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**13 978**	**0**		**13 978**	**4 372**
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion Actif					
TOTAL GENERAL	**58 516**	**1 508**	**57 007**	**39 754**	**15 975**

BILAN PASSIF *K€*	31/12/2005	2004	2003
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (dont versé 15 000 0000)	15 000	35 752	15 105
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 442	1 978	
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	90	76	56
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		385	
Résultat exercice (bénéfice ou perte)	5 521	267	406
Subventions investissement			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**40 052**	**38 459**	**15 567**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	619		
Emprunts et dettes financières divers	14 296	39	350
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	383	125	59
Dettes fiscales et sociales	1 656	41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 090	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES	**16 955**	**1 295**	**409**
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	**57 007**	**39 754**	**15 975**

COMPTE DE RESULTAT *K€*	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue : biens			
Production vendue : services	30		
Chiffre d'affaires net	**30**		**2**
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprises sur amortiss. et prov., transferts de charges			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation	**30**		**2**
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	0		
Variation de stocks			
Achats matières premières, autres approvisionnements	0		
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes	711	246	138
Impôts taxes et versements assimilés	101	7	2
Salaires et traitements	37	18	
Charges sociales	15	7	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3		1
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actifs circulants			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			1
Total des charges d'exploitation	**867**	**279**	**142**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**- 837**	**- 278**	**- 140**
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en			
Bénéfice attribué ou perte transférée	94		
Perte supportée ou bénéfice transféré	87		
Produits financiers			
de participations (3)	1 892	547	1 500
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	736	199	166
Reprises sur provisions et transferts de charges	1		38
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	5 300	21	40
Total des produits financiers	**7 929**	**766**	**1 744**
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions	1	185	1 371
Intérêts et charges assimilées (4)	375	6	128
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des charges financières	**376**	**191**	**1 448**
RESULTAT FINANCIER	**7554**	**575**	**296**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**6 724**	**296**	**156**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
K€			
Produits exceptionnels			
sur opérations de gestion			
sur opérations en capital	12 625	1	
Reprise sur provisions et transferts de charges			803
Total des produits exceptionnels	**12 625**	**1**	**803**
Charges exceptionnelles			
sur opérations de gestion	41		
sur opérations en capital	12 275	1	552
Dotations aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	**12 317**	**1**	**552**
Résultat exceptionnel	**308**	**0**	**251**
Participation des salariés aux bénéfices			
Impôts sur les bénéfices	1 511	29	1
Total des produits	**20 679**	**767**	**2 548**
Total des charges	**15 158**	**500**	**2 143**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**5 521**	**267**	**406**

(3) Dont produits concernant les entités liées	728	603	1 524
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	11	4	121

2.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005

SOMMAIRE

Note 1 Evénements principaux de l'exercice.
Note 2 Dérogations et modifications aux principes, règles et méthodes comptables.
Note 3 Principes comptables et méthodes d'évaluation.
Note 4- Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations.
Note 5 Engagements financiers.
Note 6 Autres informations.

NOTE 1 : Evénements principaux de l'exercice

La société a reclassé ses filiales B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A., TRENUBEL et FFGB a l'intérieur du groupe et a acquis l'intégralité du capital des sociétés IMMOBILIERE ACACIA et PYRANDE.

L'Assemblée Générale en date du 15 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, affecté le bénéfice net comptable y afférent à la réserve légale pour 13.362,46 € et distribué une somme globale de 3.927.504,68 €.

Pour permettre cette distribution, l'assemblée générale a procédé à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant global de 20.752.000 € par voie de diminution de la valeur nominale des 392.750.468 actions représentatives du capital social.
La somme de 20.752.000 € a fait corrélativement l'objet d'une affectation au compte « prime d'émission ».

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à cette distribution par prélèvement sur les postes suivants :
- une somme de 253.886,80 € résultant du solde du bénéfice distribuable incluant le bénéfice locatif réalisé au titre du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées pour 65.880,01 €,
- une somme de 385.251,82 € correspondant à l'intégralité du compte report à nouveau créditeur,
- une somme de 3.288.366,06 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

En conséquence, chacune des 392.750.468 actions composant le capital social au 31 décembre 2004 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0.01€ étant intervenue le 29 juillet 2005.

Il est ici rappelé que la totalité de sommes prélevées sur le résultat distribuable et le compte report à nouveau, soit 639.138,62 €, a été éligible à la réfaction de 50% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Au cours de la même assemblée statuant à titre extraordinaire, il a également été décidé :

- de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital, soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices, et ce pour un montant maximum de160.000.000 6;
- de déléguer sa compétence à donner au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce pour un montant maximum de 160.000.000 € ;
- d'autoriser l'augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans la limite de 160.000.000 6;
- d'autoriser le conseil d'administration pour une période de 26 mois à augmenter le capital social,dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital oude valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 160.000.000 € ;
- de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, pour une période de 26 mois et à hauteur de3% du capital social, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établis en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail ;
- de mettre en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004 ;
- de modifier l'article 47 des statuts pour permettre de procéder à des distributions de dividende en nature ;

Le 23 juin 2005, votre société a acquis l'intégralité des parts sociales de la société PAMIER ainsi que le compte courant détenu par le cédant dans les livres de cette dernière.

Le 29 décembre 2005, votre société a acquis une nouvelle filiale, la société SCI LE VOLTAIRE.

FAITS CARACTERISTIQUES INTERVENUS DEPUIS LE 31 DECEMBRE 2005

Le 16 janvier 2006, une assemblée générale ordinaire de votre société s'est tenue extraordinairement afin de statuer sur un projet de distribution de primes d'émission.
Cette assemblée générale a décidé de distribuer un montant global de 3.927.504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde est, par conséquent, passé de 19.441.680,74 6 à 15.514.176,06 6.

Le paiement de cette somme a été effectué en nature par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital actuel de 42.404 6 et qui sera porté à 225.000 6, dont le siège social est situé 25, Place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 456 201 730) que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT pour une action de la Société. La mise en paiement de cette distribution s'est effectuée à compter du 20 février 2006.

NOTE 2 : Dérogations et modifications aux principes, règles et méthodes comptables

2.1 Généralités

Les comptes annuels ont été établis selon les mêmes principes, règles et méthodes comptables que les exercices antérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Changement de méthode comptable

L'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 à compter du 1er janvier 2005, relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société.

2.2 Date de clôture

Les comptes annuels couvrent la période du 01/01/05 au 31/12/05.

NOTE 3 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

Aucune dérogation aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité n'a été appliquée.

3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie suivantes :

Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	3 ans

3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ; ils sont le cas échéant, dépréciés (provision pour dépréciation des comptes courants et provision pour risques) lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée à partir de l'actif net comptable, des plus ou moins values latentes, des perspectives de rentabilité ou du prix du marché, s'avère inférieure à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport.

3.3 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3.4 Provision pour risques et charges

La société ADT SIIC ne comptabilise pas le montant de ses engagements de départ en retraite, compte tenu du caractère non significatif des éléments concernés.

3.5 Résultat par action

Au 31/12/05, ne demeurent que des actions à vote simple et aucune valeur mobilière.
Conformément à l'avis N° 27 de l'O.E.C., le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.
Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat net de base par action

(en euros)

Numérateur	
Résultat net part du groupe au 31 décembre 2005	5 521175
Dénominateur	
Nombre moyen d'actions pondéré avant effet dilutif	392 750 468
Nombre moyen d'actions pondéré après effet dilutif	392 750 468
Résultat net part du groupe par action non dilué (en euros)	0,0141
Résultat net part du groupe par action dilué (en euros)	0,0141
Résultat 31-12-04	267 249

NOTE 4 : Explications des postes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations (montant en milliers d'euros).

4.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Immobilisations				Amortissements et provisions				Net 31/12/05
	Val. brute 01/01/05	Augm.	Diminut	Valeur 31/12/05	Montant 01/01/05	Augm.	Diminut	Montant 31/12/05	
Immob.financières									
Titres participation	15 120	2 110	12 271	4 959	1 504	1		1 505	3 454
Titres immobilisés	4		4	0	1	0	1	0	0
Créance rattachée aux participations	12 157	12 124		24 281				0	24281
Autres immob financières		12		12					12
TOTAL	27 281	14 246	12 275	29 252	1 505	1	1	1 505	27 747

Le coût d'acquisition des titres de participation acquis en 2005 a été déterminé sur la base d'une estimation de leur valeur de marché, établie par la direction de la société et s'appuyant sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs, ainsi que sur une méthodologie proposée au cours des exercices précédents par des experts indépendants.

Au 31/12/05, les participations sont provisionnées sur la base de la situation nette comptable retraitée des filiales, qui tient compte des plus values latentes estimées des immeubles portés par ces dernières et, le cas échéant, des décotes sur cession de créances qui leur sont consenties.

4 .2 Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Société	Capital	Capitaux propres sauf le capital	Quote part de capital en %	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptale des titres	Prêt et avances consenties	Montant des cautions données	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte 2005	dividendes versés en 2005
A : filiales 50 % au moins										
CFFI	38	1 338	100%	38	38	683			404	0
Fin. Consulting	62	-2 990	100%			3923			126	0
VENUS	151	-3	100%	150	150	641	3069	331	-9	
MAINTREUIL	1	392	100%	1	1	1791	11161	1828	380	
ARYLE	1	-1	100%	1	1				-1	
AXONNE	1	-43	100%	1	1	1844			-43	
CYAN	1		100%	1	1					
ACACIA	37	-7	100%	37	37				-1	
PYRANDE	1	-114	100%	0	0	73		119	-56	
PAMIER	8	25	100%	0	0	12279	3912	1021	32	
VOLTAIRE	4	1193	100%	2067	2067			332	-35	
DUCOS ET SARRAT	42	434	68%	770	770	248			437	
VUMYSA	31	-1329	100%	363	363	2718		31	-912	
FINANCIERE AUBIGNAT	37	11	50%	1530	25	2			-3	
B : fliliales à - 5%										
		TOTAUX		**4 959**	**3 454**	**24 202**	**18 142**	**3 662**	**319**	**0**

4 .3 Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend des 18 122 836 titres cotés BSA2009 ACANTHE DEVELOPPEMENT pour une valeur de 11 303 K€. Par ailleurs, la SA ADT SIIC détient 447 161 BSA 2007 ACANTHE DEVELOPPEMENT qui lui ont été attribués gratuitement.

4 .4 Etat des créances

Evolution des créances

(en milliers d'euros)

Créances brutes	2 005	2 004	Evolution
Créances immobilisées			
Créances/participation	24 281	12 157	12 124
Autres immob fin	12		12
Actif circulant			
Clients	31		
Etat et collectivités		4	-4
Groupe et associés	15 479	4 508	10 971
Créances diverses	25	26	-1
Charges constatées avance			0
TOTAUX	**39 828**	**16 695**	**23 102**

En 2005, la SA ADT SIIC a acquis plusieurs filiales possédant des immeubles, ce qui justifie les fluctuations des postes relatifs aux participations et des postes de comptes courants.

Echéancier des créances

(en milliers d'euros)

Créances	Montant brut	Montant net	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances immobilisées				
Créances/participation	24 281	24 281	24 281	
Autres	12	12		12
Actif circulant				
Clients	31	31	31	
Etat et collectivités				
Groupe et associés	15 479	15 479	15 479	
Créances diverses	25	25	25	
TOTAUX	**39 828**	**39 828**	**39 816**	**0**

4.5 Etat des dettes

Evolution des dettes

(en milliers d'euros)

Dettes	2005	2004	Evolution
Emprunts et dettes financières *	619		619
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs	383	125	258
Dettes fiscales et sociales	1 656	41	1 615
Groupe et associés	14 297	39	14 258
Autres dettes		1 090	-1 090
TOTAUX	**16 955**	**1 295**	**15 660**

Echéanciers des dettes

(en milliers d'euros)

Dettes	Montant	Echéance à un an au plus	à plus d'1an et - 5ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières *	619	619		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	383	383		
Dettes fiscales et sociales	1 656	1 656		
Compte courants associés	14 297	14 297		
Autres dettes				
TOTAUX	**16 955**	**16 955**	**0**	**0**

4.6 Capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital	Prime émission	Réserves légales	Aut.réserves	RAN	Réultat net	Total
Au 31/12/04	35 752	1 978	76		385	267	38 458
Affectation résultat 2004			13		254	-267	0
Réduction capital	-20 752	20 752 -3					0 -3 927
Distribution		288			-639		
Résultat 2005						5 521	5 521
Au 31/12/05	**15 000**	**19 442**	**89**	**0**	**0**	**5 521**	**40 052**

Augmentation des capitaux propres (+1.6 M€) est liée au résultat de l'exercice (+ 5.5 M€), lequel est compensé pour partie seulement par le montant des dividendes distribués (-3.9 M €).
Composition du capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de façon exclusive de 392 750 468 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0.03819218874 euros, entièrement libérées.

Créances brutes	nombre	nominal
Début d'exercice transformation BSA	392 750 468	0,09
Fin d'exercice	392 750 468	0,04

4.7 Dettes à payer et Créances à recevoir

(en milliers d'euros)

Créances réalisables et disponibles		**Dettes exigibles**	
Financières		**Financières**	
Intérêts courus/créances produits à recevoir	549	intérêts courus/dettes	
d'exploitation		**d'exploitation**	
Clients	30	Fournisseurs	349
Etat et collectivités		Dettes fiscales et sociales	146
Charges constatées d'avance		Produits constatés d'avance	
Autres Créances	25		
TOTAL	**604**	**TOTAL**	**495**

4.8 Entreprises liées

(en milliers d'euros)

BILAN		COMPTE DE RESULTAT	
Titres de Participations	4 959	Dotation prov.sur C.C.	0
Provisions/participations	-1 505	Reprise prov. Sur C.C	0
Créances rattachées à des participations	24 281	Produits de Participation	1 892
Titres Immobilisés			
Provisions/titres immobilisés		Dotation prov.sur titres	-1
		Reprise prov. Sur Titres	1
Comptes courants débiteurs	15 314		
Intérêts/C.C. débiteurs	164	Prix cession titres	12 625
		VNC titres cedes	-12 317
Comptes courants créditeurs	-14 295	Revenus des C.C.	728
Intérêts/C.C. créditeurs	-1		
		Intérêts des C.C.	-12
Fournisseurs factures non parvenues	-282		
Clients factures à établir	30		
TOTAL	**28 665**	**TOTAL**	**2 916**

Le Groupe Acanthe Développement a cédé à la société ADT SIIC les participations suivantes au cours de l'exercice 2005 :

Société	Prix d'acquisition		Immeuble de bureaux et de commerces	
	Titres	C/C	M2	Adresse
Immobilière Acacia	37 000 €			
Pamier	1€	11080 952 €	13 969	93000 - Le Blanc Mesnil
Blanap	1€	6 262 375 €	14 598	93000 - Le Blanc Mesnil
Ad Invest	1€	1 740 000 €	6 472	93000 - Le Blanc Mesnil
Pyrande	137	509 137 €	778	92000 - Boulogne
Le Voltaire	2 067 380 €		2 697	77000 - Lognes
TOTAL	**2 104 384**	**19 592 464 €**	**38 514**	

Le coût d'acquisition de ces titres de participation repose sur des estimations de leur valeur de marché, établies par la direction de la société et s'appuyant sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs, ainsi que sur une méthodologie proposée au cours des exercices précédents par des experts indépendants.
Les acquisitions de l'exercice n'ont donné lieu à aucune garantie d'actifs et de passifs.

4.9 Note sur le compte de résultat

- Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent pour l'exercice 867 K€ contre 278 K€ au titre de l'exercice N-1. L'augmentation résulte essentiellement :
de l'évolution des autres achats et charges externes (+ 465 K€) répartie entre le poste sous-traitance (284K€), le poste honoraires d'intermédiaires et de consultants (+75K€) et le poste location immobilière (+80K€)
de l'évolution des salaires et charges sociales (+ 27K€)
de l'évolution des impôts et taxes (+ 94K€) liés aux droits d'enregistrement sur l'acquisition d'une filiale comportant un immeuble

- Le résultat financier

Cette année le résultat financier atteint 7 554 K€ contre 575 K€ l'exercice précédent.
La société a reçu 1 892 K€ de dividendes contre 547K€ en 2004.
La société a réalisée une plus value nette de 5 197 K€ sur la cession de titres cotés et de 103 K€ sur la cession d'OPCVM.
Les autres produits et charges financières représentent en net 362 K€ (213 K€ en N-1), il s'agit essentiellement d'intérêts liés à l'acquisition d'une filiale.

■ Le résultat exceptionnel

Cette année le résultat exceptionnel est de 308 K€ contre un résultat nul l'an passé. Il résulte essentiellement de cession de titres de participations.

■ Le bénéfice de l'exercice

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 5 521 K€, après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices hors secteur immobilier de 1 511 K€.

NOTE 5 : Engagements Financiers

■ Engagements donnés

Au travers de l'entrée dans le régime des SIIC, la société ADT SIIC est désormais tenue de distribuer 85% du bénéfice lié à l'activité immobilière.
La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titres des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 19 466 K€.
La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la SNC MAINTREUIL et dans le capital de la SCI LE VOLTAIRE sans l'accord express des banques ENTENIAL et CIG pendant toute la durée des emprunts.
Le montant de l'engagement donné dans le cadre du crédit bail souscrit par la société AD INVEST est de 3 985 K€.

NOTE 6 : Autres informations

La société emploie une personne au 31/12/05.
Aucune avance ni crédit alloué aux dirigeants individuels n'a été observé sur l'exercice.
Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne font pas l'objet de provisions.
La société ADT SIIC a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 ; aucune notification n'est parvenue à la société à la date d'arrêté des comptes.

2.3 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ADT SIIC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- En application des règlements CRC 04-06 et CRC 02-10 relatifs respectivement à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs

d'une part, et à l'amortissement et la dépréciation des actifs d'autre part, la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, précise que, pour l'évaluation de ses immobilisations, votre société applique la méthode par composants dite rétrospective.

- La note 4 de l'annexe expose dans son paragraphe 8 les relations des sociétés du groupe avec les entreprises liées.

  Cette note décrit notamment les modalités d'acquisition par votre société en 2005 d'immeubles ou de sociétés détenant des immeubles au groupe Acanthe Développement qui a, pour partie, un actionnariat commun avec le votre. Les prix d'acquisition retenus lors de ces transactions n'ont pas été déterminés à partir d'expertises externes mais sur la base d'évaluations internes établies à partir d'hypothèses décrites dans la note 4.8 de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'évaluation des immeubles de placement et des opérations avec des parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion

du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris le 11 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

IERC

Frédérique BLOCH

MAZARS & GUERARD Xavier CHARTON

Denis GRISON

2-4 Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article 52 I. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président la société Acanthe Développement pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société anonyme ADT S.I.I.C et en application des dispositions de l'art L.823-9 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'art L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

-prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

-prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport ;

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Boulogne, le 11 Juillet 2006

MAZARS & GUERARD
Représenté par Xavier CHARTON
et Denis GRISON

I. E. R. C.
représenté par Frédérique BLOCH

2.5 Rapport spécial des commissaires aux comtes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

CONVENTIONS NOUVELLES

Convention conclue avec la société S.C.I. PYRANDE

Dans le cadre d'un prêt de 1 878 934€ consenti par la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKENBANK à la SCI PYRANDE, votre Conseil d'administration du 17 juin 2005 a autorisé votre société à nantir au profit de la banque, les 1000 parts de la SCI PYRANDE qu'elle détient ainsi que la somme de 20 000€, et à se porter garant à première demande auprès de la banque du prêt en principal ,majoré des intérêts , frais et accessoires.

Personne intéressée par cette convention

Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Directeur général et administrateur de votre société et gérant de la société PYRANDE.

Convention conclue avec la société PAMIER

Votre Conseil d'administration du 23 juin 2005 a autorisé votre société à se porter caution solidaire, sans rémunération, de sa filiale la société PYRANDE auprès de l'établissement CREDIT FONCIER DE FRANCE, concernant un emprunt d'un montant de 4.000.000€, destiné à financer partiellement l'acquisition d'un bien immobilier situé à LE BLANC MESNIL.

Personne intéressée par cette convention

Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Directeur général et administrateur de votre société et gérant de la société PAMIER.

Convention conclue avec la société S.C.I LE BREVENT

Votre Conseil d'administration du 26 décembre 2005 a autorisé votre société à se porter caution solidaire, sans rémunération, de sa filiale la société S.CI. LE BREVENT auprès de la SOCIETE ALSACIENNE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPANSION, pour les sommes dues en principal, intérêts et accessoires, au titre d'un emprunt d'un montant initial de 400 000€ souscrit en décembre 2002.

Personne intéressée par cette convention

Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Directeur général et administrateur de votre société et gérant de la société LE BREVENT.

Convention conclue avec la société S.C.I LE VOLTAIRE

Votre Conseil d'administration du 29 décembre 2005 a autorisé votre société à se porter caution solidaire, sans rémunération, de sa filiale la société S.CI. LE VOLTAIRE auprès de l'établissement CREDIT IMMOBILIER GENERAL, pour les sommes dues en principal, intérêts et accessoires, au titre d'un emprunt d'un montant restant du en principal de 1 049 611,47€.

Personne intéressée par cette convention

Monsieur Richard LONSDALE-HANDS, Directeur général et administrateur de votre société et gérant de la société LE VOLTAIRE.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Convention conclue avec la société MAINTREUIL

Votre Conseil d'administration du 8 septembre 2004 a autorisé votre société à se porter caution de sa filiale la société MAINTREUIL au profit de la banque ENTENIAL dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 12.598.000€, destiné au financement de l'acquisition d'un immeuble sis à MONTREUIL.

Conventions conclues avec la société VENUS

1/ Votre Conseil d'administration du 28 septembre 2004 a autorisé votre société à se porter caution de sa filiale la société VENUS au profit de la banque ENTENIAL dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 2 110 000€, destiné au financement de l'acquisition d'un immeuble sis à VERSAILLES.

2/ Votre Conseil d'administration du 15 décembre 2004 a autorisé votre société à se porter caution de sa filiale la société VENUS au profit de la banque ENTENIAL dans le cadre d'un emprunt d'un montant de 1 000 000€, destiné au financement partiel de l'acquisition de lots de copropriété dépendant d'un immeuble sis à ARACHES LA FRASSE en Haute Savoie.

Enfin, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L 225-42 du Code de commerce, conclues avec les sociétés du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT.

En application de l'article L 225-40 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions, ont été autorisées à l'unanimité par votre Conseil d'administration réuni le 17 décembre 2004, mais sans préciser qu'il s'agissait de conventions réglementées par application de l'article L 225-38, vos dirigeants ayant estimé que celles-ci relevaient de l'article L 225-39 du Code de commerce traitant des conventions courantes.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles le formalisme de la procédure d'autorisation n'a pas été suivi, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre Conseil d'administration du 17 décembre 2004 a autorisé votre société à acquérir directement ou par l'intermédiaire de filiales des biens ou droits immobiliers dépendant d'immeubles appartenant à des filiales du groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT ou des parts représentatives du capital des sociétés possédant ces immeubles, pour un prix de 27,2M€ portant exclusivement sur la valeur des immeubles, étant précisé qu'en cas d'acquisition des titres des sociétés propriétaires des immeubles, le prix d'acquisition serait augmenté des créances et diminué des dettes de ces dernières (hors comptes courants rachetés) au jour de la cession.

Vous trouverez ci-annexé, un tableau récapitulatif des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2005, entrant dans le cadre de cette autorisation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et Boulogne, le 11 Juillet 2006

MAZARS & GUERARD
Représenté par Xavier CHARTON
et Denis GRISON

I. E. R. C.
Représenté par Frédérique BLOCH

ANNEXE au rapport spécial des commissaires aux comptes

VENDEUR				ACQUEREUR			NATURE DE L'OPERATION REALISEE						
								Prix de cession			Immeuble		
Date	Société	Dirigeant	Fonction	Société	Dirigeant	Fonction	Sociétés ou immeubles cédés	Immeuble	Titres	C/C	Nature	M²	Ville
16/03/2005	ACANTHE DEV	Alain DUMENIL Patrick ENGLER Philippe MAMEZ Pierre BERNEAU Michel NEIMAN François LAFON	PCA DG DGD Administrateur Administrateur Administrateur	ADT SIIC	Patrick ENGLER Richard LONSDALE HANDS Alain DUMENIL Finance et placements (Rep par Alain Driancourt)	PCA DG Administrateur Administrateur	Immobilière Acacia		37 000 €				
23/06/2005	TAMPICO SA	Yannick ROUAULT ACANTHE (Rep par YR) VELO (Rep par PM)	PDG Administrateur Administrateur	ADT SIIC	Patrick ENGLER Richard LONSDALE HANDS Alain DUMENIL Finance et placements (Rep par Alain Driancourt)	PCA DG Administrateur Administrateur	Pamier		1 €	11 080 952 €	Bureaux	13 969	Le Blanc Mesnil
26/04/2005	LORGA	Yannick ROUAULT	Gérant	PAMIER	Philippe MAMEZ	Gérant	Blanap		1 €	6 262 375 €	Commerces et bureaux	14 598	Le Blanc Mesnil
26/04/2005	TAMPICO SA	Yannick ROUAULT ACANTHE (Rep par YR) VELO (Rep par PM)	PDG Administrateur Administrateur	PAMIER	Philippe MAMEZ	Gérant	Ad Invest		1 €	1 740 000 €	Commerces et bureaux	6 472	Le Blanc Mesnil
26/04/2005	SAS BALTIMORE	Yannick ROUAULT	Président	ADT SIIC	Patrick ENGLER Richard LONSDALE HANDS Alain DUMENIL Finance et placements (Rep par Alain Driancourt)	PCA DG Administrateur Administrateur	Pyrande		1 €	509 137 €	Commerces et bureaux	778	Boulogne
18/07/2005	LORGA	Philippe MAMEZ	Gérant	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A	Richard LONSDALE HANDS	Président	Immeuble	668 000,00 €			Hôtel (Charges foncières)	312	75015 - paris
26/12/2005	BALDAVINE SA	Joseph MAYRAN ACANTHE (Rep par JM) VELO (Rep par CM)	PDG Administrateur Administrateur	CFFI	Richard LONSDALE HANDS ADT SIIC (Rep par PE) B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A (Rep par PE)	PDG Administrateur Administrateur	Le Brévent		1 055 000 €	203 092 €	Bureaux	1 110	Ferney
29/12/2005	SCI LE ROUSSEAU / TAMPICO SA	Philippe MAMEZ	Gérant	ADT SIIC	Patrick ENGLER Richard LONSDALE HANDS Alain DUMENIL Finance et placements (Rep par Alain Driancourt)	PCA DG Administrateur Administrateur	Le Voltaire		2 067 380 €		Bureaux	2 697	Lognes
30/12/2005	SAMRIF	Joseph MAYRAN	Gérant	Ducos & Sarrat	Richard LONSDALE HANDS Patrick ENGLER Alain DUMENIL	PDG Administrateur Administrateur	Immeuble	750 000 €			Entrepôts	1 600	Pringy
							TOTAL	1 418 000 €	3 159 384 €	19 795 556 €		41 536	

2-6 COMPTES CONSOLIDES

BILANS CONSOLIDES COMPARES

(milliers d'euros)	**31/12/2005**	**31/12/2004**	**31/12/2004**
Actif			
Immeubles de placement	54 050	30 573	29 260
Immobilisations en cours	193	0	
Actifs corporels	14	3	3
Actifs incorporels	1		
Actifs financiers	727	15 154	12 296
Total actifs non courants	**54 986**	**45 730**	**41 559**
Clients et comptes rattachés	1 369	150	150
Autres créances	1 220	5 684	5 684
Autres actif courant	2	1	1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 957	10 843	12 352
Immmeubles de placement destinés à la vente	668		
Charges à répartir			1 447
Total actifs courants	**21 216**	**16 678**	**19 634**
TOTAL ACTIF	**76 201**	**62 409**	**61 193**
(milliers d'euros)	**31/12/2005**	**31/12/2004**	**31/12/2004**
Passif			
Capital	14 952	33 327	35 752
Réserves	23 190	4 511	2 119
Résultat net consolidé	5 270	1 231	1 243
Total Capitaux Propres, part du groupe	**43 412**	**39 069**	**39 114**
Intérêts minoritaires	430	350	350
Total Capitaux Propres	**43 842**	**39 419**	**39 464**
Passifs financiers non courants	25 682	16 277	16 409
Provisions pour risques et charges	0	0	
Dettes fiscales et sociales	809	1 391	
Total des dettes non courantes	**26 491**	**17 668**	**16 409**
Passifs financiers courants	1 281	2 193	2 193
Dépots et Cautionnement	1 082	502	502
Fournisseurs	748	579	579
Dettes fiscales et sociales	1 990	225	225
Autres dettes	709	1 820	1 820
Autres passifs courants	58		
Total des dettes courantes	**5 868**	**5 320**	**5 320**
Total dettes	**32 359**	**22 989**	**21 729**
TOTAL PASSIF	**76 201**	**62 409**	**61 193**

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES COMPARES

(milliers d'euros)	**31/12/2005**	**31/12/2004**	**31/12/2004**
Loyers	4 269	532	532
Charges locatives refacturées	2 337	295	295
Charges locatives globales	-4 299	-487	-487
Revenus nets de nos immeubles	**2 307**	**340**	**340**
Revenus des autres activités	70	0	
Frais de personnel	-394	-46	-46
Autres frais généraux	-669	-416	-416
Autres produits et autres charges	-119	-63	-13
Dotations aux amortissements des immeubles de	-848	-177	-233
Perte de valeur des immeubles de placement	0	0	0
Dotations aux autres amortisements et provisions	125	16	-24
Résultat opérationnel courant	**472**	**-346**	**-392**
Résultat de cession d'immeubles de placement	-58	1 268	1 324
Résultat opérationnel	**414**	**922**	**932**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	159	196	
Coût de l'endettement financier brut	-925	-185	-183
Coût de l'endettement financier net	**-766**	**11**	**-183**
Autres produits et charges financiers	7 337	315	511
Autres produits et charges hors exploitation	-41		
Résultat avant impôts	**6 944**	**1 248**	**1 260**
Impôt sur les résultats	-1 543	-29	-29
Résultat net	**5 401**	**1 218**	**1 231**
Intérêts minoritaires	131	-12	-12
Résultat net part du groupe	**5 270**	**1 230**	**1 243**
Résultat par actions (en €)	0.0134	0.0067	
Résultat dilué par action (en €)	0.0134	0.0067	

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital Social	Prime d'émission	Réserve Légale	Ecart de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat Net	Total
Au 31/12/01	**560**		**56**	**95**		**1 395**	**-231**	**1 875**
Affectation Résultat 2001						-231	231	0
Résultat 2002							73	73
Au 31/12/02	**560**		**56**	**95**		**1 164**	**73**	**1 948**
Affectation Résultat 2002						73	-73	0
Autres variations						28		28
Augmentation de capital	13 000							13 000
Augmentation de capital	1 545			-95		-1 449		1
Résultat							270	270
Au 31/12/03	**15 105**	**0**	**56**	**0**	**0**	**-184**	**270**	**15 247**
Impact IFRS				554				554
Au 31/12/03	**15 105**	**0**	**56**	**554**	**0**	**-184**	**270**	**15 801**
Affectation Résultat 2003			20		385	-136	-270	0
Augmentation de capital	20 593	2 032						22 625
Incorporation au capital de la	54	-54						
Résultat							1 243	1 243
Impact IFRS				2 144			-12	2 132
Titres d'autocontrôle	-2 425	-305						-2 730
Au 31/12/04	**33 327**	**1 673**	**76**	**2 698**	**385**	**-320**	**1 231**	**39 071**
Affectation Résultat 2004			13		254	960	-1 228	0
Réduction de capital	-20 752	20 752						0
Distribution de dividende		-3 288			-639			-3 927
Résultat							6 699	6 699
Impact IFRS				-1 131		184		-947
Titres d'autocontrôle	2 377	1 569					-1 428	2 518
Au 31/12/05	**14 952**	**20 706**	**89**	**1 567**	**0**	**824**	**5 274**	**43 412**

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE (euros)

	31/12/05	31/12/04
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	5 401 134	1 218 609
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	854 808	203 313
Variation de juste valeur	3 651 949	-1 030 669
Variation des impôts différés		0
Plus values/moins values de cession	-317 337	-1 318 478
Badwill	-16 000	-12 825
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**9 574 554**	**-940 050**
Variation du BFR lié à l'activité	**5 668 297**	**-1 527 455**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**15 242 851**	**-2 467 505**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	-9 818 272	-22 086 822
Cessions d'immobilisations	14 933 054	1 964 000
Remboursement d'immobilisations financières et prêts	412 252	-11 432
Augmentation des prêts	-91 706	363 502
Incidence des variations de périmètre	-11 667 000	-3 889 915
Avances et acomptes versés sur commandes		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-6 231 672**	**-23 660 667**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	0	18 118 289
Dividendes versés aux actionnaires de la sociétés mères	-3 810 387	
Augmentation des emprunts	5 844 710	14 610 000
Remboursements d'emprunts	-2 734 441	-1 001 427
Plus value latente sur VMP		
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	**-700 118**	**31 726 862**
Variation de trésorerie nette	**8 311 061**	**5 598 690**
Variation de trésorerie nette	**8 311 063**	**5 598 690**
Trésorerie d'ouverture		
Disponibilités à l'actif	4 650 361	14 658
Découverts bancaires	-1 665 975	-3 934
VMP	6 659 105	4 034 077
	9 643 491	4 044 801
Trésorerie de clôture		
Disponibilités à l'actif	3 383 655	4 650 361
Découverts bancaires	-2 154	-1 665 975
VMP	14 573 053	6 659 105
	17 954 554	**9 643 491**

Passage des Normes Françaises aux normes IFRS 1/1/2004	Normes Françaises	VMP	Frais emission emprunt	Amort des immeubles de placement	Instrumts dérivés	IFRS
Actif (milliers d'euros)						
Immeubles de placement	5 339	0	0	9	0	5 350
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations financières	6 654	824	0	0	0	7 478
Total actifs non courants	**11 993**	**824**	**0**	**9**	**0**	**12 828**
Créances						
- Clients	113	0	0	0	0	113
- Autres créances	61	0	0	0	0	61
Autres actif courant	2	0	0	0	0	2
Equivalents de trésorerie	4 034	0	0	0	0	4 034
Autres Disponibilités	15	0	0	0	0	15
Total actifs courants	**4 225**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 225**
TOTAL ACTIF	**16 219**	**824**	**0**	**9**	**0**	**17 051**
Capital	15 105	0	0	0	0	15 105
Réserves	-128	545	0	9	0	426
Résultat net consolidé	270	0	0	0	0	270
Total Capitaux Propres, part du groupe	**15 247**	**545**	**0**	**9**	**0**	**15 801**
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0
Total Capitaux Propres	**15 248**	**545**	**0**	**9**	**0**	**15 801**
Dettes financières	471	0	0	0	0	471
Dépôts et Cautionnement	362	0	0	0	0	362
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	280	0	0	0	280
Total des dettes non courantes	**833**	**280**	**0**	**0**	**0**	**1 113**
Fournisseurs	131	0	0	0	0	131
Dette fiscales et sociales	9	0	0	0	0	9
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Total des dettes courantes	**140**	**0**	**0**	**0**	**0**	**140**
Total dettes	**971**	**280**	**0**	**0**	**0**	**1 251**
TOTAL PASSIF	**16 219**	**825**	**0**	**9**	**0**	**17 052**

Passage des Normes Françaises aux normes IFRS 31/12/2004	Normes Français.	VMP	Frais emiss. emprunt	Amort immeub. placemnt	Titres d'auto-contrôle	Reclass IFRS	Instrum. dérivés	IFRS
Actif (milliers d'euros)								
Immeubles de placement	29 260	0		1 313			0	30 573
Immobilisations en cours	0	0	0	0			0	0
Autres immobilisations corporelles	3	0	0	0			0	3
Immobilisations incorporelles								
Immobilisations financières	12 296	2 858	0	0			0	15 154
Total actifs non courants	**41 559**	**2 858**	**0**	**1 313**	**0**	**0**	**0**	**45 730**
Créances								
- Clients	150	0	0	0			0	150
- Autres créances	5 684	0	0	0			0	5 684
Autres actif courant	1	0	0	0			0	1
Equivalents de trésorerie	7 702	1 221	0	0	-2 730		0	6 193
Autres Disponibilités	4 650	0	0	0			0	4 650
Charges à répartir	1 447	0	-140	-1 307			0	0
Total actifs courants	**19 634**	**1 221**	**-140**	**-1 307**	**-2 730**	**0**	**0**	**16 678**
TOTAL ACTIF	**61 193**	**4 079**	**-140**	**6**	**-2 730**	**0**	**0**	**62 409**
Capital	35 752	0	0	0	-2 425		0	33 327
Réserves	2 119	2 688	0	9	-305		0	4 511
Résultat net consolidé	1 243	0		-12				1 231
Total Capitaux Propres, part du groupe	**39 114**	**2 688**	**0**	**-3**	**-2 730**	**0**	**0**	**39 069**
Intérêts minoritaires	350	0	0	0			0	350
Total Capitaux Propres	**39 464**	**2 688**	**0**	**-3**	**-2 730**	**0**	**0**	**39 419**
Passifs financiers non courants	18 601	0	-140	9		-2 193	0	16 277
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0			0	0
Dettes fiscales et sociales	0	1 391	0	0			0	1 391
Total des dettes non courantes	**18 601**	**1 391**	**-140**	**9**	**0**	**-2 193**	**0**	**17 668**
Passifs financiers courants						2193		2193
Dépots et cautionnement	502							502
Fournisseurs	579	0	0	0			0	579
Dette fiscales et sociales	225	0	0	0			0	225
Autres dettes	1 820	0	0	0			0	1 820
Total des dettes courantes	**3 127**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 193**	**0**	**5 320**
Total dettes	**21 729**	**1 391**	**-140**	**9**	**0**	**0**	**0**	**22 989**
TOTAL PASSIF	**61 193**	**4 079**	**-140**	**6**	**-2 730**	**0**	**0**	**62 409**

Compte de résultat consolidé : passage des Normes Françaises aux normes IFRS 31/12/2004	Normes Françaises	Frais émission emprunts	Reclass. minoritaire	Amortiss. immeubles placement	Reclass. IFRS	Instrum. dérivés	IFRS
Revenus locatifs	532						532
Charges locatives refacturées	295						295
Charges locatives	- 487						-
Autres produits et charges sur immeuble							
Revenus nets de nos immeubles	**340**	**0**		**0**		**0**	**340**
Revenus des autres activités	-						-
Frais de personnel	- 46						-
Autres frais généraux	- 416						-
Autres produits et charges	- 63						- 63
Excédent brut d'exploitation	- 185	0		0		0	-
Amortissement des immeubles	- 223	2		44			-
Autres amortissements et provisions	16						16
Résultat d'exploitation	- 392	2		44		0	-
Résultat de cession d'immeuble	1 324			-56			1
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie					196		196
Coût de l'endettement net	- 183	-2					-
Autres produits et charges financiers	511				-196		315
Résultat avant impôts	**1 260**	**0**		**-12**	**0**	**0**	**1**
Impôts sur les résultats	- 29						- 29
Résultat net	1 230	0	0	-12		0	1
Intérêts minoritaires	- 12						- 12
Résultat net part de groupe	**1 243**	**0**		**-12**		**0**	**1**

2-7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005

SOMMAIRE

1- Faits caractéristiques de l'exercice
2- Référentiel comptable
3- Principes et méthodes comptables
4 Périmètre de consolidation
5 Notes annexes : bilan
6 Notes annexes : compte de résultat
7 Informations sectorielles
8 Engagements hors bilan
9 Exposition aux risques
10 - Autres informations

2-7 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2005

1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'Assemblée Générale de la société ADT SIIC a décidé le 3 février 2005 de renouveler la délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres en vue de leur annulation conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Cette délégation a été accordée dans le cadre des objectifs suivants :

- L'animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- L'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions (par remise des actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société) ;
- La couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales ;
- Procéder à l'annulation des actions acquises sous réserve de l'adoption de la 3ème résolution par la présente assemblée.

L'Assemblée Générale en date du 15 juin 2005 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, affecté le bénéfice net comptable y afférent à la réserve légale pour 13 362,46 € et distribué une somme globale 3 927 504,68 €.

Au cours de la même assemblée statuant à titre extraordinaire, il a également été décidé :

- de déléguer sa compétence au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital, soit par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit par incorporation de réserves, primes et bénéfices, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;

- de déléguer sa compétence à donner au conseil d'administration pour une période de 26 mois à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, et ce pour un montant maximum de 160 000 000 € ;

- d'autoriser l'augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans la limite de 160 000 000€;

- d'autoriser le conseil d'administration pour une période de 26 mois à augmenter le capital social, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 160 000 000 € ;

- de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration, pour une période de 26 mois et à hauteur de 3% du capital social, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établis en application des articles L 443-1 et suivants du Code du Travail ;

- de mettre en harmonie des statuts avec l'ordonnance du 24 juin 2004 ;

- de modifier l'article 47 des statuts pour permettre de procéder à des distributions de dividende en nature ;

En ce qui concerne les mouvements sur les participations :

Le 7 février 2005, la société ADT SIIC a reclassé sa filiale BALDAVINESA à l'intérieur du groupe et acquis l'intégralité du capital de la société IMMOBILIERE ACACIA.

Le 26 avril 2005 la société ADT SIIC a acquis l'intégralité des parts sociales de la société SCI PYRANDE.

Le 23 juin 2005, votre société a acquis l'intégralité des parts sociales de la société PAMIER ainsi que le compte courant détenu par le cédant dans les livres de cette dernière.

Le 29 décembre 2005, votre société a acquis une nouvelle filiale, la société SCI LE VOLTAIRE.

2. Référentiel comptable

Conformément au règlement 1606/2002 de la Commission Européenne du 19 juillet 2002, le Groupe ADT SIIC applique les normes IAS/IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2005. Le groupe a choisi d'établir ses comptes annuels 2005 conformément aux normes IFRS.

Les informations financières comparatives 2004 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes annuels 2005 et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première application des normes IFRS.

Le groupe comptabilise les immeubles de placement au coût amorti. Le modèle du coût amorti consiste à évaluer les immobilisations au coût d'acquisition et les amortir par composants sur leurs durées d'utilité. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des immeubles.

Les informations qui suivent incluent notamment les éléments suivants :
- une note sur les impacts de la première application des principes comptables IFRS par le groupe, en particulier sur les modalités d'application de IFRS 1, première adoption des IFRS, et sur les formats de présentation retenus pour le bilan et le compte de résultat ; ainsi que les effets de l'application des IFRS au 1er janvier 2004
- des tableaux de rapprochement entre normes françaises et IFRS sont annexés pour les états suivants :
- Tableau de passage de Situation Nette Normes Françaises ->IFRS au 31.12.04
- Tableau de passage du résultat Normes Françaises ->IFRS au 31.12.04

Les principaux impacts du passage aux normes IFRS sont les suivants sur les comptes du groupe :

- évaluation à la juste valeur des instruments financiers : conformément à la norme IAS 39, les actifs détenus à des fins de transaction (valeurs mobilières de placement pour la plupart) ont été évalués à la juste valeur, ce qui a généré des impacts positifs de 545 K€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et de 2 688 K€ au 31 décembre 2004. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.
- frais d'émission d'emprunt : conformément à la norme IAS 39, les frais d'émission d'emprunt, pour un montant de 140 K€ au 31 décembre 2004, antérieurement comptabilisés en charges à répartir ont été reclassés en déduction des dettes financières. Les frais d'emprunts sont enregistrés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée de l'emprunt : l'étalement de ces frais selon la méthode du coût amorti (amortissement actuariel) n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes.
- immeubles de placement : conformément aux normes IAS 16 et 40, les immeubles de placement ont été amortis selon la méthode des composants, ce qui a généré un impact positif de 9 K€ sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 et un impact négatif de 12 K€ sur le résultat 2004.
- actions propres : conformément à la norme IAS 32, le montant des instruments de capitaux propres des sociétés du groupe auto-détenus a été déduit des capitaux propres consolidés. L'impact de ce retraitement est de 2.730 K€ sur le capital et les réserves au 31 décembre 2004.

3. Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe ADT SIIC sont établis en conformité avec les principes de présentation, de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2005. Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC). Les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe ADT du 30 juin 2006, sont définitifs après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

A- Principes de préparation des Etats Financiers

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005 avec un comparatif avec l'exercice 2004 retraité aux normes IFRS. Les comptes de l'exercice 2004 avaient été établis en normes françaises suivant les dispositions du règlement CRC 99-02.
Le retraitement des états financiers 2004 selon les normes IFRS a été effectué sur les mêmes bases que celles utilisées pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2005, c'est-à-dire selon les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne à cette date et également selon les options et exceptions choisies par le groupe.
Les normes IFRS en cours d'adoption au 31 décembre 2005 et les interprétations applicables après cette date n'ont pas fait l'objet d'application anticipée.

B- Modalités de première application (IFRS 1)

En tant que premier adoptant des normes IFRS, les dispositions spécifiques de la norme IFRS 1 relative à la première adoption ont été appliquées. Les options retenues sont mentionnées, le cas échéant, dans les chapitres suivants.
L'établissement du bilan d'ouverture a été réalisé par application des normes en vigueur au 31 décembre 2005.
Ainsi, les actifs et passifs, répondant aux définitions et critères de comptabilisation des normes IFRS ont été classés et évalués conformément à celles-ci.
Les normes IAS 32-39 sur les instruments financiers ont été appliquées dès l'exercice 2004 retraité.

C- Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'ADT SIIC SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales, préparés sur la même période de référence que ceux d'ADT SIIC, sont établis à l'aide de méthodes comptables homogènes.
Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle. Toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.
Les écarts d'acquisition, constatés lors d'acquisitions d'entreprises consolidées, sont inscrits à l'actif de l'acquéreur si ceux-ci sont positifs et comptabilisés immédiatement en résultat s'ils sont négatifs. Selon IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises doivent être comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser à leur juste valeur les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise. L'écart résiduel éventuel constaté entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs
et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.
Enfin, toutes les sociétés du groupe étant établies dans la zone Euro, leur intégration ne génère donc aucun écart de conversion.

D- Bases d'évaluation, jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèse pour déterminer la valeur des actifs et passifs, évaluer les aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur la valeur d'acquisition de certains immeubles entrés dans le périmètre au cours de l'exercice. En effet, leur coût d'acquisition repose sur une estimation de leur valeur de marché, établie par la direction du groupe et s'appuyant sur des hypothèses de valeur locative et de rendement des actifs, ainsi que sur une méthodologie proposée au cours d'exercices précédent par des experts indépendants.

Concernant l'évaluation des immeubles, les critères d'évaluation sont ceux définis dans la Charte de l'Expertise en Evaluation immobilière.

La valeur vénale représente le prix que l'on peut espérer retirer de la vente de l'immeuble dans un délai de 6 mois environ, après mise sur le marché entourée de publicité, auprès d'un acheteur n'ayant pas de lien particulier avec le

vendeur. La situation locative des locaux a été prise en compte, les règles générales étant de :

- capitaliser la valeur locative des locaux libres à un taux plus élevé que celui retenu pour les locaux loués pour tenir compte du risque de vacance,

- faire varier le taux de rendement des locaux loués en fonction de la situation géographique, de la nature et de la qualité des immeubles, du niveau des loyers par rapport à la valeur locative et de la date des renouvellements de baux.

Les clauses et conditions des baux ont été prises en compte dans l'estimation et notamment la charge pour les locataires des éventuelles clauses exorbitantes du droit commun (taxe foncière, assurance de l'immeuble, grosses réparations de l'article 606 du Code Civil et honoraires de gestion). Enfin, les immeubles ont été considérés comme en bon état d'entretien, les budgets de travaux à réaliser étant déduits.
Tout processus d'évaluation peut comporter certaines incertitudes qui peuvent avoir un impact sur le résultat futur des opérations.

E- Immeubles de placement

Selon la norme IAS 40, un immeuble de placement est défini comme un bien immobilier détenu par le propriétaire ou par le preneur (dans le cadre d'un contrat de crédit-bail) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou pour les deux options à la fois par opposition à :

- l'utilisation de l'immeuble dans la production, la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives,
- la vente dans le cadre d'une activité ordinaire de transaction (marchands de biens)

La totalité du patrimoine du groupe au 31 décembre 2005 entre dans la catégorie « immeubles de placement ».

Les immeubles faisant l'objet d'un mandat de vente ou dont la cession a été validée lors d'un conseil d'administration sont reclassés selon la norme IFRS 5 en « immeubles de placement destinés à la vente » et ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des frais à engager en vue de leur cession. Après leur comptabilisation initiale et selon la norme IAS 40, les immeubles de placement sont évalués :

- soit à la juste valeur (avec comptabilisation des variations de valeur en résultat),
- soit au coût selon les modalités de la norme IAS 16.

Le groupe a adopté le modèle du coût selon les normes IAS 40 et IAS 16. Selon ce modèle, les immeubles sont enregistrés au coût, intégrant les droits et frais, et font l'objet d'un amortissement selon la méthode des composants, étant noté que la part du terrain est maintenue à 10%.

Au sein de chaque immeuble, les éléments devant faire l'objet de remplacement à intervalle régulier sont isolés et comptabilisés séparément. Les composants suivants sont distingués:

	Durée d'amortissement pratiquée
Gros œuvre	40, 80 ou 100 ans
Façades, étanchéité, couverture	15 ans
Installations Générales et Techniques	20 ans
Agencements	10 ans

Les taux d'amortissement pratiqués sur le gros œuvre sont variables selon la typologie des immeubles : immeubles de standing à dominante Haussmanienne sur 100 ans, hôtels parisiens de standing sur 80 ans, bureaux de première couronne parisienne, hôtel de loisirs en province et autres immeubles sur 40 ans.

La proportion des différents composants a été déterminée en prenant comme référence la grille de la Fédération des sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), modifiée en fonction de la typologie de chaque immeuble.

Un test de dépréciation est pratiqué à chaque clôture pour les immeubles faisant l'objet d'un projet de vente à court terme ainsi que pour les immeubles pour lesquels il existe un indice de perte de valeur.

Selon la norme IAS 36 pour chaque immeuble, il y a lieu de s'assurer qu'il n'est pas inscrit en comptabilité à un montant supérieur à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité, elle-même déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés de l'utilisation prévue et de la cession ultérieure de l'actif.
Si la valeur comptable d'un immeuble est supérieure à sa valeur recouvrable, le groupe déprécie l'actif du montant de l'écart et comptabilise en résultat une perte de valeur. Ultérieurement, cette perte de valeur peut être reprise en résultat partiellement ou en totalité si l'écart précité diminue ou s'inverse.

F- Actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels a durée de vie définie sont évalués au coût amorti.
Les amortissements comptabilisés concernant le matériel de bureau sont calculés selon la méthode linéaire sur une durée de vie de 3 ans.

G- Instruments financiers

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé et qui inclut les coûts de transaction liés à l'instrument. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés selon les catégories suivantes :

- les instruments classés dans la catégorie « instruments évalués en juste valeur par résultat », c'est-à-dire les instruments détenus à des fins de transaction et les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations sont enregistrées en résultat ;

- les actifs financiers non dérivés, assortis de paiement déterminés ou déterminables et dont l'échéance est fixe, sont classés en "placements détenus jusqu'à l'échéance" quand le groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

- Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Pour les investissements comptabilisés en coût amorti, les profits ou pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis ou qu'ils ont perdu de la valeur ainsi qu'au travers du processus d'amortissement ;

- les prêts et créances qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente sont également évalués selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif ;

- les autres actifs financiers qui n'entrent pas dans l'une des catégories précédentes sont classés comme « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou sorti,

- Les frais d'émission des emprunts sont affectés en diminution du passif correspondant et amorti, contrairement à IAS 39, sur la durée des emprunts, selon la méthode linéaire. L'encours des emprunts à plus d'un an est comptabilisé en passifs financiers non courants, l'encours à moins d'un an étant comptabilisé en passifs financiers courants ainsi que les intérêts courus.

H- Actions propres

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins values n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

I- Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

J- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents trésorerie regroupent les liquidités en comptes bancaires, les dépôts à court terme

(échéance initiale inférieure à trois mois) et les SICAV monétaires et autres valeurs mobilières. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

K- Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés utilisés par le groupe sont constitués de caps, tunnels et swaps. Ils sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché (« juste valeur ») lors de leur conclusion et à chaque arrêté de comptes. Ces instruments n'étant pas qualifiables d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39, les variations de valeur sont intégralement affectées au résultat de l'exercice.

L- Impôt sur les résultats

La société ADT SIIC et certaines de ses filiales ont opté en 2004 pour le régime fiscal des SIIC. De ce fait, le résultat relatif au secteur immobilier est désormais exonéré d'impôt sur les sociétés, les autres éléments du résultat y étant soumis.
La dette d' « exit tax » résultant des options au régime fiscal SIIC est actualisée en fonction de son échéancier.

Cette dette est payable sur 4 ans à partir de l'entrée dans le régime SIIC des entités concernées. Cette actualisation est mise à jour à chaque arrêté de comptes et l'impact est comptabilisé en résultat.

L'impôt sur les sociétés est égal à la somme de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt courant est l'impôt dû au titre de l'exercice.

Les impôts différés correspondent à l'ensemble des différences temporelles entre les résultats comptables et fiscaux apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Ces différences génèrent des actifs et passifs d'impôts qualifiés de différés, ceux-ci sont calculés selon la méthode du report variable.

M- Avantages au personnel

La norme IAS 19 fixe les modalités de comptabilisation des avantages consentis au personnel. Elle s'applique à l'ensemble des rémunérations payées en contrepartie des services rendus, à l'exception des rémunérations en actions qui font l'objet de la norme IFRS 2.

En application de la norme IAS 19, tous les avantages au personnel, monétaires ou en nature, à court ou à long terme sont classés dans les deux catégories suivantes :

- les avantages à court terme tels que salaires et congés annuels, qui sont comptabilisés en charge par l'entreprise lorsque celle-ci a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis,
- les avantages à long terme tels que les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ces avantages doivent faire l'objet de provisions.

Contrairement à la norme IAS 19, le groupe ne comptabilise pas le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, jugé non significatif.

N- Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action en conformité avec la norme IAS 33.

O- Revenus des immeubles

Les loyers sont comptabilisés selon les modalités et échéances prévues à chaque bail.
Les charges locatives refacturées et les charges locatives globales sont comptabilisées selon leur engagement.

P- Résultat de cession d'immeubles de placement

Le résultat de cession d'immeubles de placement est obtenu par différence entre, d'une part, le prix de vente et, d'autre part, la valeur nette comptable consolidée augmentée des frais de cessions et des pénalités de

remboursement anticipé des emprunts adossés aux immeubles cédés.

4. Périmètre de consolidation

Les changements du périmètre de consolidation de l'exercice portent sur des sociétés acquises par le groupe et intégrées globalement en consolidation car possédées à 100%.

Ces sociétés sont les suivantes :

SOCIETES		2005		2004		Méthode de consolidation au 31/12/2005
		% contrôle	% d'intérêts	% contrôle	% d'intérêts	
SA	ADT S.I.I.C.					Société mère
SA	CFFI	100%	100%	100%	100%	IG
SA	TRENUBEL	100%	100%	100%	100%	IG
SA	FINANCE CONSULTING	100%	100%	100%	100%	IG
SAS	FINANCIERE AUBIGNAT	100%	100%	100%	100%	IG
SNC	VENUS	100%	100%	100%	100%	IG
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A.	100%	100%	100%	100%	IG
SCI	ARYLE	100%	100%	100%	100%	IG
SNC	AXONNE	100%	100%	100%	100%	IG
SNC	MAINTREUIL	100%	100%	100%	100%	IG
SNC	CYAN	100%	100%	100%	100%	IG
se	ADEL	100%	100%	100%	100%	IG
SA	VUMYSA	100%	100%	100%	100%	IG
SA	DUCOS & SARRAT	68%	68%	68%	68%	IG
se	BONAPARTE IMMOBILIER	68%	68%	68%	68%	IG
se	PONTAULT DS	68%	68%	68%	68%	IG

A- Variation de périmètre

Le changement de périmètre de consolidation concerne les sociétés acquises durant l'exercice auprès du groupe Acanthe Développement :

- Pamier
- Blanap
- AD Invest
- Pyrande
- Acacia
- Le Voltaire
- Le Brévent

Aucune société n'a été cédée en 2005.

Les actifs immobiliers détenus par les sociétés acquises en 2005 sont les suivants :

- Pamier et ses filiales Blanap et AD Invest détiennent à elle trois un immeuble de bureau au Blanc Mesnil (93)
- La SCI Le Voltaire détient un immeuble à Lognes (77)
- La SCI Le Brévent détient des lots de copropriété dans un immeuble à Ferney-Voltaire (01)

B- Informations relatives aux filiales

FORME	SOCIETE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	N°RCS
SA	ADT SIIC	55 rue Pierre Charron - 75008	542.030.200
SA	FINANCE CONSULTING	18 avenue Delleur - B1 170	578.422 RCS
SA	VUMYSA	3 avenue Pasteur - L2311	
SA	SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT	25 place Vendôme - 75001 PARIS	456.201.730
SA	TRENUBEL	3 avenue Pasteur - L2311	
SARL	SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE	55 rue Pierre Charron - 75008	423.873.934
se	BONAPARTE IMMOBILIER	25 place Vendôme - 75001 PARIS	451.879.803
se	SCI PONTAULT DS	20 rue Léonard De Vinci - 75116	449.260.595
se	SCI LE VOLTAIRE	55 rue Pierre Charron - 75008	412.883.670
SNC	VENUS	55 rue Pierre Charron - 75008	334.284.890
SNC	MAINTREUIL	55 rue Pierre Charron - 75008	478.221.146
SNC	CYAN	55 rue Pierre Charron - 75008	479.322.463
se	ADEL	55 rue Pierre Charron - 75008	410.347.538
SNC	AXONNE	55 rue Pierre Charron - 75008	478.748.866
SAS	B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A	55 rue Pierre Charron - 75008	453.401.556
SA	C.F.F.I	55 rue Pierre Charron - 75008	395.341.829
SAS	FINANCIERE AUBIGNAT	55 rue Pierre Charron - 75008	858.200.439
SCI	SCI LE BREVENT	55 rue Pierre Charron - 75008	415.254.663
SCI	SCI PYRANDE	55 rue Pierre Charron - 75008	440.462.612
SCI	SCI ARYLE	55 rue Pierre Charron - 75008	479.158.578
SAS	IMMOBILIERE ACACIA	55 rue Pierre Charron - 75008	399.349.851
EURL	PAMIER	55 rue Pierre Charron - 75008	440.342.178
se	BLANAP	55 rue Pierre Charron - 75008	399.349.851
EURL	AD INVEST	55 rue Pierre Charron - 75008	433.173.283

La contribution des entités acquises au cours de l'exercice 2005 aux principaux postes des états financiers est la suivante :

Société	Immeuble	Résultat net	Immobilisation nette	Endettement
Pamier	Immeuble Le Continental au Blanc Mesnil	35	8 194	3 912
Blanap	Immeuble Ampère au Blanc Mesnil	-92	5 782	-
Ad Invest	Immeuble Ampère au Blanc Mesnil	19	5 200	3 982
Le Voltaire	2 allée Voltaire - Lognes	-8	2 868	1 066
Le Brévent	Immeuble Le Brévent à Ferney Voltaire	-8	1 245	318
		-54	23 289	9 278

C- Date de clôture

Les comptes consolidés couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2005. Ils ont été établis sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31.12.2005 ou de situations arrêtées à la même date.

5. Notes annexes : bilan

A- Actifs non courants non financiers

Variation de la valeur brute des immeubles de placements, des immobilisations en cours et des actifs corporels

	Val. brute 31/12/04	**Acquisitions**	**Variations de périmètre**	**Cessions**	**Virement de poste à poste**	**Val. brute 31/12/05**
Terrains	3 942	750	1 911	-239	192	6 556
Constructions	26 829	7 397	17 772	-2 118	833	50 713
Immobilisations encours	0	193	0	0	0	193
Actifs corporels	7	15	6	-5	0	23
TOTAL	**30 778**	**8 355**	**19 689**	**-2 362**	**1 025**	**57 485**
		(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	

(1) Au cours de l'exercice le groupe a acquis un immeuble de bureau au Blanc Mesnil d'une surface de 13.000 m2
(2) Cette colonne traduit les immeubles acquis au travers des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice. Il s'agit d'immeubles à usage de bureau pour une surface totale de 27.758 m2.
(3) Cession d'un actif immobilier situé à Boulogne Billancourt pour une surface totale de 778 m2
(4) Les virements de poste à poste traduisent les droits d'enregistrements activés dans le coût des constructions.

Variation des amortissements et provisions sur immeubles de placement et actifs corporels

	31/12/04	Dotations	Variation périmètre	Reprise suite à cession et mise au rebut	31/12/05
Constructions	205	850	2 160	-3	3 218
Actifs corporels	4	5	0	0	9
TOTAL	209	855	2 160	-3	3 227

L'évolution des amortissements suit celle des valeurs brutes par suite des variations de périmètre.

B- Actifs financiers non courants

Actifs financiers	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	31/12/2005	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans
Actions Acanthe Dév.	13 828		13 828	0		
Actions ADC SIIC	1 256		1 256	0		
Autres	70	727	70	727	727	
TOTAUX	15 154	727	15 154	727	727	0

Les participations dans les sociétés ACANTHE DEVELOPPEMENT et ADC SIIC, ont été cédées en 2005.

C- Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur brute au 31/12/05	Provisions	Valeur nette au 31/12/05	Valeur nette au 31/12/04
Actifs disponibles à la vente Disponibilités	14 573 3 384		14 573 3 384	6 660 4 649
Total	**17 957**	**0**	**17 957**	**11 309**

Les actifs disponibles à la vente sont constitués principalement de 14 498 K€ BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT (18 122 136 BSA CODE ISIN FR 0000346975 à échéance 31 octobre 2009).

D- Créances

Créances	31/12/05	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	31/12/04
Clients et comptes rattachés Autres créances	1 369 1 220	1 369 1 220			150 5 683
TOTAUX	**2 589**	**2 589**	**0**	**0**	**5 833**

E- Immeubles destinés à la vente

Le montant de l'hôtel porté par la filiale bénéficiant du statut de marchand de biens (B.A.L.D.A.V.I.N.E.S.A.) figure en «immeuble destinés à la vente».

F- Capitaux propres

Au 31 décembre 2005, le capital social est composé de 392 750 468 actions pour un montant global de 15 000 000 €. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur. A cette date, l'autocontrôle représente 1 250 000 actions et de ce fait le capital « IFRS » après autocontrôle s'établit à 14 952 K€.

Au 31 décembre 2004, le capital social était composé de 392 750 468 actions pour un montant global de 37 752 000 €. A cette date, l'autocontrôle représentait 26 638 418 actions et de ce fait le capital « IFRS » après autocontrôle s'établissait à 33 327 K€.

La diminution du capital social entre 2004 et 2005 provient de la réduction de capital non motivée par des pertes, d'un montant global de 20 752 000 €, et réalisée par voie de diminution de la valeur nominale des 392 750 468 actions représentatives dudit capital.

La somme de 20 752 000 € a fait corrélativement l'objet d'une affectation au compte « prime d'émission ».

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la distribution par prélèvement sur les postes suivants :

- une somme de 253 886,80 € résultant du solde du bénéfice distribuable incluant le bénéfice locatif réalisé au titre du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées pour 65 880,01 €,
- une somme de 385 251,82 € correspondant à l'intégralité du compte report à nouveau créditeur,
- une somme de 3 288 366,06 € prélevée sur le compte « prime d'émission ».

En conséquence, chacune des 392 750 468 actions composant le capital social au 31 décembre 2004 a perçu un dividende de 0,01 € par action. La mise en paiement du dividende unitaire de 0,01€ étant intervenue le 29 juillet 2005.

Il est ici rappelé que la totalité des sommes prélevées sur le résultat distribuable et le compte report à nouveau, soit 639 138,62 €, a été éligible à la réfaction de 50% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

G- Passifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2005, le montant total des passifs financiers courants et non courants s'élèvent à 26 963 K€ contre 18 468 K€ au 31 décembre 2004.
L'endettement net, calculé par différence entre les passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie, ressort à 9 006 K€ au 31 décembre 2005 contre 7 159 K€ un an auparavant. Cette augmentation de l'endettement conjuguée à la baisse des actifs financiers a permis le financement des immeubles de placement acquis en 2005.

Dettes	31/12/2005	31/12/2004
Passifs non courants	25 758	16 275
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit > 1 an		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	**25 758**	**16 275**
Passifs courants	1 116	2 133
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit < 1 an	89	60
Intérêts courus		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	**1 205**	**2 193**

Hors intérêts courus, les emprunts et dettes s'élèvent à 26 873 K€ au 31 décembre 2005.
Le capital restant dû des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ressort à 26 949 K€ au 31 décembre 2005.
Le montant est composé :
- d'emprunts à taux fixe pour 504 K€,
- d'emprunts à taux fixe assortis d'une échéance de refixation de taux d'intérêts à 5 ans pour 3 501 K€
- d'emprunts à taux variable pour 22 944 K€ (dont 3 493 K€ avec option pour passage à taux fixe).

Au 31 décembre 2005, le sous-jacent des CAP, SWAP et Tunnel ressortait à 14 352 K€. De ce fait, les emprunts à taux variables ne faisant pas l'objet d'une couverture ou d'une option de passage à taux fixe s'élèvent à 5 099 K€, soit 18,9% de la totalité des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Ces dérivés sont comptabilisés individuellement et évalués à la juste valeur par résultat sans recours à la comptabilité de couverture.

H - Echéancier des dettes :

Dettes	TOTAL	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et à moins de 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes fin. auprès des établissements de crédit *(1)*	26 963	1 205	8 225	17 533
Dépôts et cautionnements	1 082	1 082		
Dettes fournisseurs	748	748		
Dettes fiscales et sociales	1 990	1 990		
Autres dettes	709	709		
Autres passifs courants *(2)*	58	58		
TOTAUX	31 550	5 793	8 225	17 533

(1) dont découvert bancaire : 2 K€ au 31 décembre 2005 remboursé en janvier 2006
(2) concerne le loyer perçu d'avance sur la SCI Le Voltaire.

6. Notes annexes : compte de résultat

A - Revenus nets des immeubles

	2005	2004
Loyers	4 269	532
Charges locatives refacturées	2 337	295
Charges locatives globales	-4 299	-487
Revenus nets des immeubles	**2 307**	**340**

L'augmentation des loyers provient des acquisitions d'immeubles de placement effectuées en 2005. En effet, la valeur nette comptable des immeubles de placement est passée de 30 573 K€ à fin décembre 2004 à 54 050 K€ à fin décembre 2005. Ces acquisitions ont concernés 40 758 m2.

B - Résultat opérationnel

	2005	2004
Revenus des autres activités	70	0
Frais de personnel	-394	-46
Autres frais généraux	-669	-416
Autres produits et autres charges	-119	-63
Dotations aux amortissements des immeubles de placement	-848	-177
Perte de valeur des immeubles de placement	0	0
Dotations aux autres amortissements et provisions	125	16
Charges Nettes d'Exploitation	**-1 835**	**-686**
Résultat de cession d'immeubles de placement	-58	1 268
Résultat Opérationnel	**414**	**922**

Les charges nettes d'exploitation ressortent à 1 835 K€ en 2005 contre 686 K€ en 2004. Cet accroissement des frais de structure et des dotations aux amortissements des immeubles de placements est le résultat de l'augmentation du parc immobilier du groupe en 2005.

Le résultat de cession des immeubles de placement (-58 K€ en 2005) provient de la cession d'un actif immobilier situé à Boulogne Billancourt (621 m2 de bureau et 157 m2 de commerce). En 2004, le résultat de cession s'élevait à 1 268 K€.

En conséquence, le résultat opérationnel ressort à 414 K€ en 2005 contre 922 K€ en 2004.

C - Résultat net

	31/12/2005	31/12/2004
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	159	196
Coût de l'endettement financier brut	-925	-185
Coût de l'endettement financier net	**-766**	**11**
Autres produits et charges financiers	7 337	314
Autres produits et charges hors exploitation	-41	
Résultat avant impôts	**6 944**	**1 247**
Impôt sur les sociétés	-1 543	-29
Résultat net	**5 401**	**1 218**
part du groupe	5 270	1 230
part des minoritaires	131	-12

Le coût de l'endettement financier net constitue une charge de 766 K€ en 2005 contre un produit de 11 K€ en 2004.
Cette variation trouve son origine dans l'accroissement du parc immobilier du groupe qui a nécessité un recours à l'emprunt
plus important.
Les autres produits et charges financiers comprennent les plus value sur les cessions de titres cotés ACANTHE DEVELOPPEMENT pour 5,2 M€ et les dividendes reçus de cette société pour 1,9 M€.
L'impôt sur les sociétés ressort à - 1 543 K€.
En définitive, le résultat net part du groupe s'élève à 5 270 K€ pour l'exercice 2005 contre 1 230 K€ pour l'exercice 2004.

D - Vérification de la charge d'impôt à fin décembre 2005

En K€

	Base	Taux	Impôt théorique (1)	Impôt consolidé (2)	Ecart
Résultat consolidé du Groupe	**6 945**	**34,43%**	**2 391**	**1 543**	**848**
Rationalisation de l'écart :					
Résultat des sociétés ne payant pas l'impôt	-568	34,43%			-196
Résultat SIIC de ADT exonéré	-377	34,43%			-130
Déficits fiscaux imputés sur le résultat non SIIC de ADT	-1 275	34,43%			-439
Retraitements de consolidation ne donnant pas lieu à impôt différé	776	34,43%			267
Déductions / réintégrations fiscales	-1 019	34,43%			-351
Ecart entre l'impôt théorique et l'impôt	**-2 463**		**Ecart entre l'impôt théorique et**		**-848**
				Ecart résiduel (3) + (4)	**0**

7. Informations sectorielles

Le groupe réalise l'intégralité de son chiffre d'affaires en France et en Belgique, dans le secteur de l'immobilier. Le patrimoine immobilier du groupe représente une surface totale de 78 173 m2 répartie de la manière suivante :

Nature du patrimoine	
Bureaux	71 046 m2
Habitations	224 m2
Surfaces commerciales	6 903 m2
Total	**78 173 m2**

Situation géographique	
Paris	1%
Région Parisienne	92%
Province et étranger	7%

Compte de résultat par secteur d'activité

(enK€)	Bureaux	Commerces	Hôtels	Habitations	Non affectable	TOTAL
Revenus locatifs	3 735	484	20	30		4 269
Charges locatives re facturées	2 162	163	2	10		2 337
Charges locatives globales	4 079	-196	4	-20		-4 299
Revenus nets des immeubles	**1 818**	**451**	**18**	**20**	**0**	**2 307**
Dotation aux amortissements des immeubles	-758	-90	0	0		-848
Perte de valeur des immeubles	0	0	0	0		0
Dotation aux provisions et pertes sur	-5	0	0	0		-5
Résultat de cessions d'immeubles de placement	46	-12	0	0		-58
Résultat sectoriel	**1 009**	**349**	**18**	**20**	**0**	**1 396**
Revenus des autres activités					70	70
Frais de personnel					-393	-393
Autres frais généraux					-669	-669
Autres produits et charges					-119	-119
Autres amortissements et provisions					129	129
Coût de l'endettement net					-766	-766
Autres produits et charges financiers					7 337	7 337
Résult					0	0
Autres produits et charges hors exploitation					41	-41
Résultat avant impôts	**1 009**	**349**	**18**	**20**	**5 548**	**6 944**
Impôt sur les sociétés						-1 543
Résultat net						**5 401**

8. Engagements hors bilan

La société ADT SIIC s'est portée caution solidaire au titre des emprunts contractés par ses filiales pour le financement d'immeubles à hauteur de 19 465 K€.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la SNC MAINTREUIL et dans le capital de la SCI LE VOLTAIRE sans l'accord express des banques ENTENIAL et CIG pendant toute la durée des emprunts.

Les autres engagements, internes ou externes au Groupe, sont les suivants :

Description des engagements hors bilan donnés :

Les engagements ne sont exerçables qu'à hauteur du principal restant à rembourser au jour de l'exercice de la garantie, majorée des frais droits et accessoires dans la limite de 10% de ce montant ; l'impact réel de ces engagement pour le groupe la date de clôture de l'exercice figure ci-dessous :

EnK€	**31.12.2004**	**31.12.2005**
CAUTIONS DONNEES PAR ADT SIIC consentie auprès des établissements financiers qui ont financés les immeubles détenus par la société	14 541	19 465
MONTANT DES INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES inscrites sur les immeubles achetés	16 875	22 966
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	16 875	22 966
AUTRES GARANTIES	0	4 568

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES
(en K€)

NATURE	31.12.2004	31.12.2005
Redevances restantes à payer au titre des engagements de crédit-bail	0	3.985
Nantissement de SICAV DE TRESORERIE ou compte d'instrument financiers au profit des banques	0	7

Durée des engagements hors bilan (durée 31.12.2005)

GARANTIES	**EnK€**	**<1 AN**	**> 1 AN et < 5 ANS**	**> 5 ANS**
CAUTIONS	19 465	700	3 539	15 226
HYPOTHEQUES	22 966	826	6 648	15 492
NANTISSEMENT DES LOYERS COMMERCIAUX	22 966	826	6 648	15 492
AUTRES GARANTIES	4 568	197	3 444	927
CREDIT BAIL	3 985	364	1 577	2 044

NANTISSEMENTS

Nantissements Garanties et Sûretés :

La société DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS & SARRAT, filiale du groupe, a nanti les 100 parts sociales détenues dans le capital social de sa filiale, la société PONTAULT DS au profit de la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société CFFI, filiale du groupe, a nanti l'intégralité des parts de la SCI LE BREVENT au profit de la SADE jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à cette dernière.

La société ADT SIIC a nanti l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société SCI LE VOLTAIRE, le nantissement desdites parts accordé par les anciens associés de cette dernière, les sociétés TAMPICO SA et SCI LE ROUSSEAU, au profit du CIG jusqu'à complet remboursement des fonds empruntés à ce dernier.

COVENANTS

La société PONTAULT DS, sous-filiale, du groupe a accordé les covenants suivants à la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK dans le cadre de son emprunt souscrit pour financer l'acquisition de l'immeuble sur 15 ans :

a) Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à PONTAULT COMBAULT - 77 340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à 200% du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt.
A défaut, la société a l'obligation de consigner une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et 200% des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

b) Le capital restant dû ne devra pas excéder 70% de la valeur vénale des biens immobiliers.
A défaut, la société PONTAULT DS devra proposer des garanties complémentaires pour maintenir ce ratio et recevoir un accord express de la banque.

c) la société PONTAULT DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « DUTY OF CARE » signé par le gestionnaire de l'immeuble.
Le 5 septembre 2005, la société PONTAULT DS a contracté un emprunt, destiné à sa trésorerie, pour une durée de 7 ans, auprès de la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK.
Dans le cadre de cet emprunt, la société PONTAULT DS, a accordé les covenants suivants :

a) Le montant des loyers hors taxes et hors charges produits par les biens sis à PONTAULT COMBAULT - 77340 devra pendant toute la durée du prêt correspondre à un minimum de 190% du montant des intérêts annuels dus au titre dudit prêt et du prêt consenti par la WURTTEMBERGISCHE HYPOTHEKEN BANK le 27 décembre 1996.
A défaut, l'emprunteuse aura la faculté, pour éviter la déchéance du terme, de verser en dépôt sur un compte séquestre une somme correspondant à la différence entre le montant desdits loyers annuels et le montant représentant 190% des intérêts annuels dus sur une période de 12 mois.

b) Le capital restant dû au titre dudit prêt et du prêt consenti le 27 décembre 1996 ne devra pas excéder 84% de la valeur vénale des biens immobiliers donnés en garantie.
A défaut, pour éviter la déchéance du terme, la société PONTAULT DS pourra proposer à la banque des garanties complémentaires de premier rang pour maintenir ce ratio de 84%.
Ces garanties complémentaires devront recevoir un accord préalable et express de la banque.

c) la société PONTAULT DS s'est engagée à une obligation de vigilance et a remis à la banque une convention fixant les obligations particulières de vigilance « DUTY OF CARE » signé par le gestionnaire de l'immeuble.

ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La société DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS & SARRAT, filiale du groupe, s'est engagée à ne pas modifier la répartition du capital social de la société PONTAULT DS sans l'accord de la banque et ce pendant toute la durée du prêt consenti par cette dernière à sa filiale.

La société ADT SIIC s'est engagée à ne pas céder sa participation dans le capital de la société SNC MAINTREUIL sans l'accord express de la banque pendant toute la durée du prêt consenti à cette dernière par ENTENIAL.

9. Exposition aux risques de taux

- Risque de taux

Au 31 décembre 2005, les couvertures du risque de taux sont les suivantes :

Un emprunt fait l'objet d'une couverture de type tunnel dont l'encours est de :

- 681 K€ avec des limites de taux comprises entre 2,37 % et 4,50% contre Euribor 3 mois.

Deux conventions de type swap ont également été mises en place à hauteur de :
- 575 K€ avec un taux de 3,11% contre Euribor 3 mois.
- 2 029 K€ avec un taux de 3,08% contre Euribor 3 mois.

Une conventions de type CAP a également été mise en place à hauteur de :
- 1 067 K€ avec un taux de 5,60% contre Euribor 3 mois.

➢ Risque de liquidité

Le risque de liquidité à court terme est limité, les actifs courants (21,2 M€) couvrant les dettes à court terme (5,8 M€).
Le risque de liquidité à moyen et long terme est limité, le montant des capitaux propres augmenté des passifs financiers non
courants (69,5 M€) étant supérieur aux actifs non courants (55,0 M€).

➢ Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie concerne les placements effectués par le groupe et les contreparties du groupe dans les transactions de produits dérivés. Le risque de contrepartie sur les valeurs mobilières de placement est limité car celles-ci sont composées par des titres de sociétés cotées (14 498 K€ représentés par des BSA ACANTHE DEVEOLOPPEMENT).
Concernant les transactions sur les produits dérivés, celles-ci ne sont engagées qu'avec des établissements financiers d'envergure.

➢ Risque de change

L'activité du groupe s'exerçant uniquement en zone Euro, aucun risque de change ne pèse sur le groupe,

➢ Risque sur actions propres

Les actions propres ADT SIIC (213 K€) ont été inscrites en diminution des capitaux propres. Elles ont été cédées au 1er trimestre 2006.

10. Autres informations

A - Juste valeur des immeubles de placement et actif net réévalué

En vue de la détermination de l'Actif Net Réévalué par action, le Groupe ADT SIIC à confié a des experts reconnus de la place (experts près de la Cour d'Appel de Paris et agréés par la Cour de Cassation) le soin d'évaluer son patrimoine immobilier. Ces missions sont effectuées selon la méthodologie décrite ci-avant au paragraphe 3-D.
Il en ressort que la juste valeur des immeubles détenus par le groupe, y compris les immobilisations en cours et les immeubles destinés à la vente, s'établit à 96,2 M€, hors droits.

La méthode de détermination de l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter aux fonds propres comptables consolidés les plus-values latentes sur le patrimoine résultant de la différence entre les valeurs de marchés estimées par les experts (juste valeur) et les valeurs nettes dans les comptes consolidés. A ce montant est ajouté celui des titres d'autocontrôle (actions), dont la valeur a été déduite des fonds propres en consolidation.

Au 31/12/2004, les immeubles composant l'actif du groupe n'ont pas fait l'objet d'expertises car ceux-ci ont tous été acquis au cours du deuxième semestre 2004 à l'exception de l'immeuble sis à Bruxelles acquis en décembre 2003 et qui n'a été loué dans son intégralité qu'au cours du 1er trimestre 2005 : en conséquence, l'actif net au 31/12/2004 est égal à la situation nette comptable consolidée.

En 2005, l'Actif Net réévalué hors droits se détermine ainsi :

(En K€)	
Capitaux propres consolidés part du groupe	43 412
Titres d'autocontrôle	212
VNC des immeubles	(54 911)
	(11 287)
Valorisation à terme du patrimoine	96 226
ANR à terme par action	**84 939 / 392.750.468 actions = 0,216 €/action**
	(11 287)
Valorisation actuelle du patrimoine	63 492
ANR au 31/12/2005	**52 205/ 392.750.468 actions = 0,133 €/action**

L'ANR à terme par action atteindra 0,216 € dès que l'ensemble des locaux libres sera loué et les travaux nécessaires intégralement réalisés.

L'ANR au 31/12/2005 ressort à 0,133 € : il correspond, pour les immeubles appartenant au patrimoine du groupe en début d'exercice, à leur valeur d'expertise 2005 et, pour les immeubles acquis en 2005, à leur coût d'acquisition lequel tient compte de l'incidence de la vacance et du coût, estimé par la direction du Groupe, des travaux restant à réaliser. Toutefois, l'immeuble « Bonaparte », faisant partie de l'ensemble immobilier sis au Blanc Mesnil et appartenant déjà au Groupe en 2004, a été maintenu à son prix d'acquisition en raison de l'inoccupation des locaux pendant une partie de l'exercice (rénovation future prévue).

B - Situation fiscale

Le Groupe n'est pas intégré fiscalement.

Il n'existe pas de différence temporaire au sein du groupe. Les déficits fiscaux du groupe, pour la partie incombant au régime taxable (hors SIIC), sont désormais réduits sur le groupe

Ils se décomposent de la manière suivante :

	Global	Imputés sur les impôts différés aux stades adéquats	Partie non activée (principe de prudence)
Déficits reportables	4 726	_	4.726
Moins values long terme	_	_	_
Total	4.726	-	4.726

C – Litiges

Au sein des sociétés du périmètre de consolidation, il n'existe pas de risque significatif susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du groupe.

Par ailleurs, la société ADT a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2003 ; aucune notification n'est parvenue à la société à la date d'arrêté des comptes.

D - Entités ad hoc

Le groupe ne réalise aucune opération au travers d'entités ad hoc.

E - Entreprises liées

L'intégralité des opérations qui se sont déroulées entre les sociétés du groupe (977 K€ d'intérêts de comptes courants) ont été annulées dans le cadre des retraitements de consolidation.
Par ailleurs, le groupe ADT SIIC a réalisé des opérations avec deux autres groupes côtés (ACANTHE DEVELOPPEMENT et ADC SIIC) et une société dont l'un des actionnaires de référence est Monsieur Alain Duménil et qui ont des dirigeants et/ou des administrateurs communs.

Le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT a refacturé en 2005 au groupe ADT SIIC :
- au titre des salaires : 184 K€
- au titre des loyers et charges refacturables : 68 K€.

Le groupe ADT SIIC a refacturé au groupe ADC SIIC 30,1 K€ au titre des salaires.

Par ailleurs, le groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT a cédé au groupe ADT SIIC :

1) deux immeubles :
- 312 m2 d'hôtel (charges foncières) situé à Paris (15ème) pour un prix de 668 K€ ;
- 1 600 m2 d'entrepôts situés à Pringy (77) pour un montant de 795 K€.

2) les sociétés suivantes :

Sociétés cédées	Prix de cession		M²	Adresse
	Titres	Comptes Courants		
Sociétés cédées par le Groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT			Immeuble de bureaux et de commerces	
Immobilière Acacia	37 000€			
Pamier1	1€	11 080 952 €	13 969	93000 - Le Blanc Mesnil
Blanap1	1e	6262375 €	14 598	93000 - Le Blanc Mesnil
Ad Invest1	1€	1 740 000 €	6 472	93000 - Le Blanc Mesnil
Pyrande1	1€	509 137 €	778	92000 - Boulogne
Le Brévent	1 055 000€	203 092€	1 110	01000 - Ferney
Le Voltaire	2 067 380€		2 697	77000 - Lognes
TOTAL	**3 159 384€**	**19 795 556 €**	**39 624 €**	

Ces opérations n'ont fait l'objet d'aucune garantie d'actifs et de passifs. Le coût d'acquisition des immeubles, acquis directement ou au travers des sociétés indiquées ci-dessus, reposent sur des estimations de leur valeur de marché, établies par la Direction du Groupe et s'appuyant sur des hypothèses de valeurs locatives et de rendement de ces actifs.

Le groupe ADT SIIC a cédé au groupe ACANTHE DEVELOPPEMENT des BSA Acanthe (code ISIN FR00003496967) pour un prix de 9.730 K€.

Le groupe ADT SIIC a conclu une convention avec ARDOR CAPITAL et a livré des actions Acanthe Développement contre des OCEANE Acanthe (échange sans versement de soulte).

Par ailleurs, la société ADT SIIC détient au 31 décembre 2005 :

- 447 161 BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT échéance 31 octobre 2007 (Code ISIN FR0000322059) sur un total de 3 151 122 BSA en circulation,
- 18 122 836 BSA ACANTHE DEVELOPPEMENT échéance 31 octobre 2009 (Code ISIN FR0000346975) sur un total de 37 714 655 BSA en circulation.

F – Effectifs

L'effectif du groupe, hors employés d'immeubles, est de 4 personnes au 31 décembre 2005:

G - Résultat par action

Le résultat non dilué ou dilué par action part du groupe s'élève à 0,013 € pour l'exercice 2005 (le nombre moyen d'action pondéré étant de 392 750 468).

H- Faits caractéristiques intervenus depuis le 31 décembre 2005

Le 16 janvier 2006, une assemblée générale ordinaire de votre société s'est tenue extraordinairement afin de statuer sur un projet de distribution de primes d'émission.
Cette assemblée générale a décidé de distribuer un montant global de 3.927.504,68 € (soit 0,01 € par action) prélevé sur le poste « Prime d'émission » dont le solde est, par conséquent, passé de 19.441.680,74 € à 15.514.176,06 €.

Cette distribution a été réalisée, à compter du 20 février 2006, en nature, par la remise d'actions de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT (société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché libre OTC au capital de 225.000 €, dont le siège social est situé 25, Place Vendôme, 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°456 201 730) que la Société détient en portefeuille, à raison d'une action de la société SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS DUCOS ET SARRAT pour une action de la Société ADT SIIC.

2.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ADT SIIC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Conformément aux normes IAS 40 et IAS 16 traitant respectivement des immeubles de placement et des immobilisations corporelles, la note 3.E de l'annexe précise les modalités d'évaluation des immeubles selon la méthode du coût amorti.

La méthodologie d'expertise utilisée pour déterminer la juste valeur servant à calculer l'actif net réévalué (ANR) est présentée à la note 10.A de l'annexe. Cette méthodologie est différente de celle recommandée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en particulier en ce qui concerne sa mise en œuvre, l'approche multi-critères et ses modalités de restitution.

Il convient de noter que l'actif net réévalué au 31 décembre 2004 n'a pas été déterminé antérieurement par le groupe pour les raisons évoquées à la note 10.A de l'annexe.

- Conformément à la norme IAS 24 relative aux parties liées, la note 10 de l'annexe expose dans son paragraphe E les relations des sociétés du groupe avec les entreprises liées.

  Cette note présente notamment les modalités d'acquisition par votre groupe en 2005 d'immeubles ou de sociétés détenant des immeubles au groupe Acanthe Développement qui a, pour partie, un actionnariat commun avec le votre. Les prix d'acquisition retenus lors de ces transactions n'ont pas été déterminés à partir d'expertises externes mais sur la base d'évaluations internes établies à partir d'hypothèses décrites dans la note 10.E de l'annexe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'évaluation des immeubles de placement et des opérations avec des parties liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Fait à Paris le 11 juillet 2006

Les commissaires aux comptes

IERC

Frédérique BLOCH

MAZARS & GUERARD Xavier CHARTON

Denis GRISON